

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	

### Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain MILLOT	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
M. Georges MAGLICA	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles MATHEY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Geneviève BILLAUT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Murat BAYAM	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Rémi DELATTE	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n°95/101) et du décret du 6 mai 1995 (95-635), il est présenté le rapport sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du Grand Dijon.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, de vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être et de contrôler les missions des délégataires.

Ce rapport annuel qui est rédigé par la collectivité est différent du rapport établi par chaque délégataire. Les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et des consommateurs par consultation au service Eau/Assainissement du Grand Dijon.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics locaux le 12 juin 2012.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

2011



# RAPPORT ANNUEL

Prix & qualité des services publics  
de la distribution d'eau potable  
et d'assainissement des eaux usées





# Avertissement



Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Ce décret d'application de la loi Barnier du 2 février 1995 prévoit la présentation par le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à l'assemblée délibérante, du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au titre de l'année 2011.

Cette présentation a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services :

- vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être,
- contrôler les missions des délégataires.

Le rapport annuel rédigé par la collectivité n'est pas à confondre avec le rapport établi par chaque délégataire, même s'il forme un recueil analytique de différentes données ; les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et consommateurs pour consultation au siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le 2 mai 2007, le décret n° 2007-675 a introduit de nouveaux indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement afin d'uniformiser les éléments de comparaison entre différentes collectivités.

Ainsi, répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau potable et assainissement des eaux usées.



# Sommaire

## 3 Introduction

- 4 Le programme **eauvital**e
- 5 L'harmonisation du prix et des services de l'eau
- 7 Favoriser l'information sur les questions de l'eau
- 8 Evolution des délégations de service public eau et assainissement

## **I'Eau potable**

### 11 Indicateurs techniques

- 12 Les services délégués
- 13 Les chiffres
- 14 Les faits marquants et travaux engagés de l'année 2011
- 16 Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise
- 18 Protection de la ressource en eau
- 21 La qualité de la ressource en eau
- 23 Détails 2011 des paramètres de la qualité de l'eau
- 26 Suppression des branchements en plomb
- 27 Le traitement de l'eau
- 28 Production des ressources en eau 2011
- 30 Les Ventes d'Eau en Gros
- 31 Les réservoirs d'eau potable
- 32 Indicateurs Techniques 2011
- 36 Remplacement des compteurs

### 37 Indicateurs financiers

- 38 La facture d'eau
- 39 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2012
- 55 État de la dette

## **I'Assainissement des eaux usées**

### 57 Indicateurs techniques

- 59 Les services délégués
- 60 Les chiffres
- 61 Les postes de relèvement des eaux usées
- 62 Les conventions de déversement avec les industriels
- 63 Les faits marquants 2011
- 65 Fonctionnement de la station **eauvital**e en 2011
- 67 Fonctionnement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2011
- 69 Indicateurs techniques 2011
- 73 Service Public d'Assainissement Non Collectif

### 75 Indicateurs financiers

- 76 La facture d'assainissement
- 77 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2012
- 98 État de la dette

- 99 Prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2012

- 123 Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



# Introduction

C'est le Grand Dijon qui depuis le 1er janvier 2011 assure la mise en œuvre des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, gérées jusqu'alors par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

En effet, par arrêté préfectoral du 16 novembre 2010, le Syndicat Mixte du Dijonnais a été dissous le 31 décembre 2010, et la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est substituée à partir du 1er janvier 2011 pour l'exécution des compétences eau potable et assainissement.

Les communes de Couternon et de Varois et Chaignot qui ne font pas partie du Grand Dijon, ont repris leurs compétences eau et assainissement.

2011 est donc la première année de gestion globale de l'eau par le Grand Dijon, qui poursuit bien évidemment le travail déjà entrepris depuis 10 ans, notamment autour de plusieurs enjeux d'avenir :

- assurer une plus grande sécurité et qualité d'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon,
- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre,
- garantir un prix de service de l'eau plus juste et accessible à tous,
- participer à la construction d'un urbanisme respectueux de l'environnement et maîtriser les nuisances, et contribuer à la cohérence de développement du "Bassin Dijonnais",
- maximaliser les ressources existantes et tendre vers des économies d'eau (lutte contre les fuites),
- sensibiliser, éduquer et former à la bonne gestion des ressources en eau.

Colette Popard

Vice Présidente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise  
Déléguée à l'eau et à l'assainissement  
Maire Adjointe de Dijon  
Conseillère Générale

# Le programme eau**vitale**

Le 9 novembre 2004, le programme dédié à la bonne gestion des ressources en eau du Grand Dijon était lancé, le programme eau**vitale**.

Parce qu'elle est un bien vital dont la qualité et la quantité peuvent être mises à mal par les activités humaines, l'eau est au cœur des défis que doit relever le Grand Dijon. Le programme eau**vitale** a été institué pour répondre à ces objectifs de développement durable.

Démarche globale, cohérente et concertée, cette politique de l'eau appelle tout d'abord à la construction d'équipements du meilleur niveau européen. Elle passe ensuite par la reconquête et la préservation du patrimoine aquatique et environnemental. Enfin, elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens pour une prise de conscience individuelle et un engagement de tous.

## 10 chantiers majeurs pour le programme eau**vitale**

**Protection de l'environnement et des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, santé publique, équité sociale et optimisation des investissements du Grand Dijon sont les valeurs sur lesquels se fondent les 10 chantiers qui composent aujourd'hui le programme eau**vitale**.**

- 1** Harmoniser le prix et les services de l'eau pour tous les habitants du Grand Dijon  
> objectif permanent
- 2** Réduire les pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon  
> objectif permanent
- 3** Supprimer d'ici 2013 tous les branchements d'eau potable en plomb du Grand Dijon  
> chantier réalisé à plus de 54 %
- 4** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur  
> chantier terminé
- 5** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic  
> chantier terminé
- 6** Assurer un contrôle systématique des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles du Grand Dijon  
> chantier en plein développement et objectif permanent
- 7** Refaire de l'Ouche une rivière de qualité  
> régénération en cours, lié à la nouvelle station d'épuration des eaux usées eau**vitale**
- 8** Régénérer la qualité de l'eau de la nappe sud de Dijon  
> régénération en cours avec la construction des usines de traitement d'eau potable de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic
- 9** Pérenniser l'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon depuis les ressources actuelles  
> objectif permanent
- 10** Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon  
> objectif permanent





# L'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

## Chantier n°1 du programme eauvitale

Pour assurer à tous les habitants du Grand Dijon un prix plus juste, le chantier n°1 du programme eauvitale vise à harmoniser le prix et les services de l'eau sur tout le territoire de l'agglomération dijonnaise.

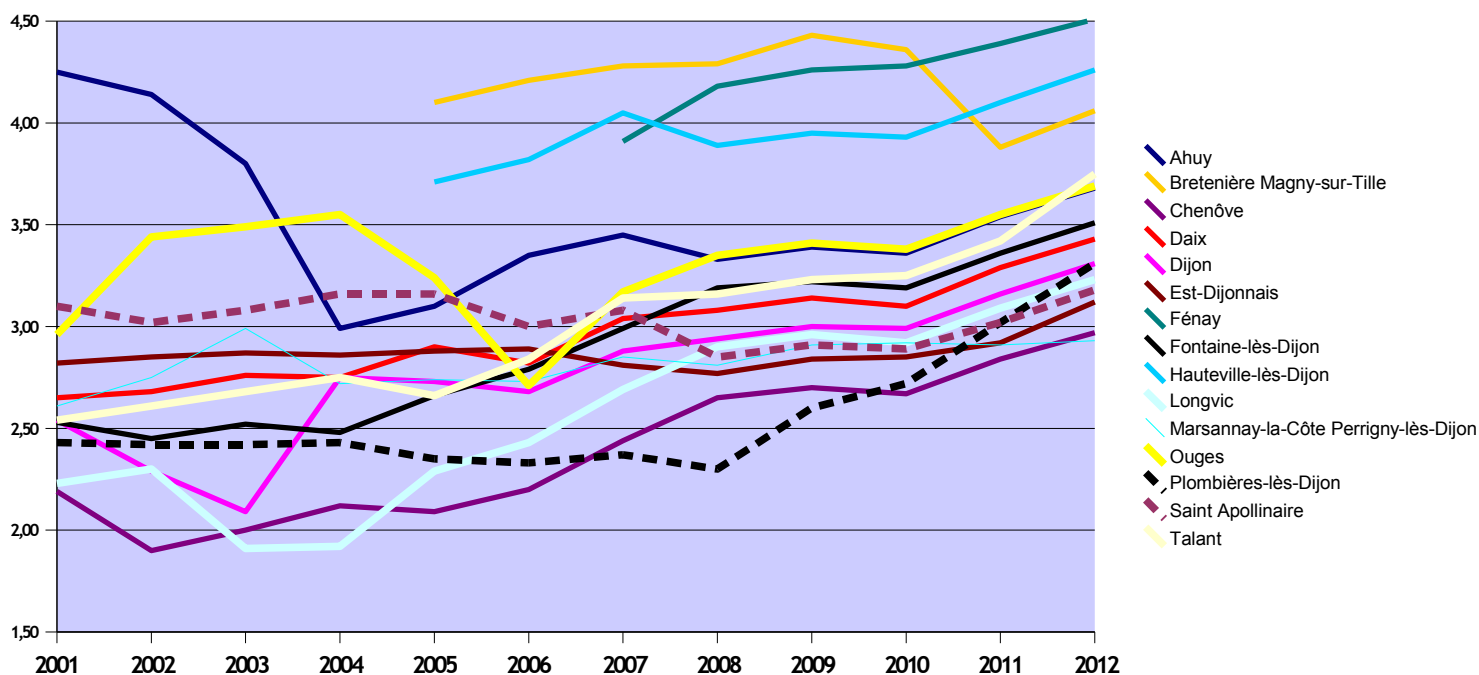
Avant la création de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, chaque commune fixait le prix du service de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2000, une politique d'harmonisation des prix et des services rendus aux usagers a été engagée par la collectivité.

## L'harmonisation du prix de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées depuis 2000

Les prix affichés dans ce graphique ont été calculés sans la **RODP** (Redevance d'Occupation du Domaine Public) qui est mise en place par certaines communes, par l'Etat ou par le département. La RODP est un choix communal, national ou départemental, indépendant de la politique d'harmonisation du prix de l'eau mise en place par le Grand Dijon.

### Prix de l'eau et de l'assainissement en € TTC sans RODP

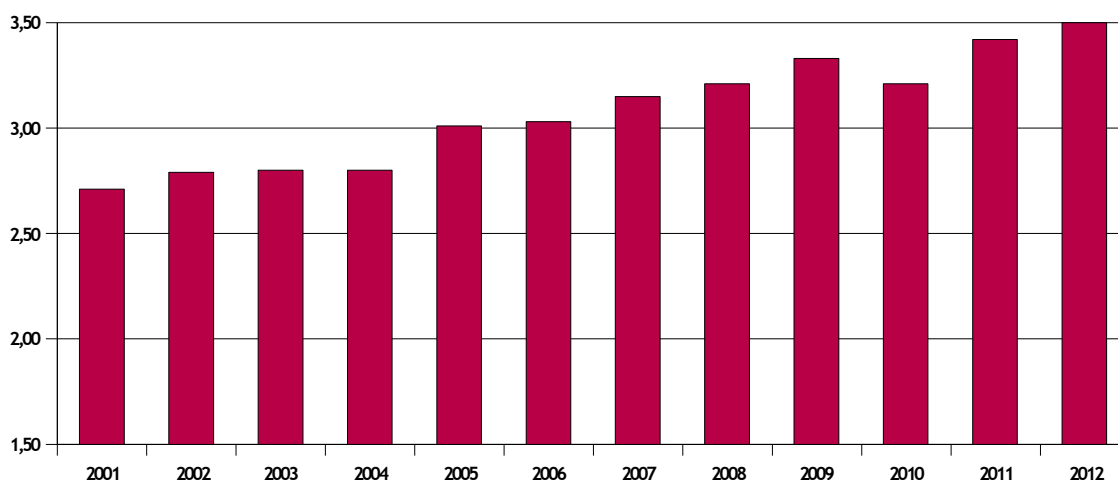


Ces prix comportent les redevances fixées par l'Agence de l'Eau (préservation de la ressource en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux). Les détails de la facture type 120 m<sup>3</sup> pour chaque commune sont présentés au sein des indicateurs financiers.

La TVA concernant l'assainissement des eaux usées est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, en application de la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011.

## Evolution du prix moyen sur l'agglomération dijonnaise de l'eau et de l'assainissement entre 2001 et 2012

Prix en euros au m<sup>3</sup> TTC au 1er janvier.



L'évolution du prix du mètre cube de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées est liée notamment à l'actualisation annuelle des formules de révision des tarifs, prévue au sein de chaque contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La baisse notable en 2010 correspond à l'évolution exceptionnelle à la baisse des indices d'indexation des prix des différents contrats eau et assainissement.

En 2011 et 2012, ces indices ont évolué de nouveau à la hausse, suivant les cours d'inflation des indices, et avec une augmentation de la TVA sur la part assainissement au 1er janvier 2012, qui est passée de 5,5% à 7%.

# Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

## Chantier n°10 du programme eauvitale

**De nombreux outils de communication sur la qualité et le prix de l'eau sont mis à la disposition ou distribués à tous les citoyens de l'agglomération tous les ans :**

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- Le rapport d'activité du Grand Dijon,
- Le magazine du Grand Dijon,
- Dijon Notre Ville,
- La Charte de l'environnement du Grand Dijon,
- Le site internet du Grand Dijon,
- Lettres spécifiques aux habitants sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de leur commune.

### **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est une **démarche de participation citoyenne** qui a pour objectif de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a pour but d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité du service public, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie directe. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

*(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002  
et article L1413-1 du code général des collectivités territoriales).*

→ **Le rapport annuel 2010** sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, a été présenté le 21 juin 2011 lors d'une CCSPL du Grand Dijon.

Le rapport annuel 2011 est présenté le 12 juin 2012 en CCSPL.

# Evolution des délégations de service public eau et assainissement sur le périmètre du Grand Dijon

## Une politique de rassemblement des contrats

L'une des politiques menées dès l'automne 2001 par la Communauté de l'agglomération dijonnaise a été de rechercher à rassembler – petit à petit – les contrats sur les objectifs suivants :



- > créer une gestion supra communale des contrats, sans pour autant favoriser la création d'un seul contrat afin de faciliter la concurrence,
- > créer des contrats dont le volume est suffisant pour les rendre autonomes, donc faciliter la concurrence et par la même la recherche d'un meilleur prix,
- > faciliter à terme l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle de l'agglomération.

A côté de ces objectifs, il était également nécessaire de créer des périmètres techniques plus pertinents,

- > pour l'eau potable : les bassins hydrographique ou géographique,
- > pour l'assainissement des eaux usées : les bassins de traitement des eaux usées en fonction des stations de traitement où les réseaux déversent.

## Evolution des contrats eau potable depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage avec ilôt concessif regroupant les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, contrat fondé sur l'utilisation de la nappe sud comme source d'alimentation, même partielle.

Sur le sud dijonnais, la commune d'Ouges (après sa séparation d'avec le Syndicat Intercommunal de Saulon-la-Chapelle) a été intégrée au traité d'affermage de Longvic.

Sur l'est dijonnais, la distribution de l'eau potable sur la commune de Bresse-sur-Tille (après sa séparation d'avec le Syndicat d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille) a été intégrée à la concession sur l'est dijonnais.

## Evolution des contrats assainissement des eaux usées depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon car leurs eaux usées sont traitées par la même station d'épuration, celle de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

Un contrat d'affermage unique a été passé sur les communes de Chenôve, d'Ouges, de Hauteville-lès-Dijon et d'Ahuy qui s'achèvera le 31 décembre 2013.

## Evolution des contrats en 2011

### > Renégociation des contrats eau et assainissement des Villes de Dijon-Plombières-lès-Dijon et de la Ville de Talant



Une nouvelle gouvernance de l'eau a été instaurée fin 2011 entre le Grand Dijon et Lyonnaise des eaux.

En 2009, par un arrêt dit "Olivet", et pour faire suite à la loi Barnier de 1995, le Conseil d'Etat a jugé que les contrats de délégation de service public en eau et assainissement conclus avant février 1995 et pour une durée supérieure à vingt ans (ce qui est le cas des contrats de Dijon-Plombières-lès-Dijon et Talant) devenaient caducs en février 2015, sauf si les investissements réalisés par le délégataire n'étaient pas amortis économiquement en 2015.

C'est donc dans ce contexte que la durée initiale, jusqu'en 2021, des contrats de Dijon-Plombières-lès-Dijon et des contrats de Talant a été confirmée, après négociation par le Grand Dijon avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux.

> Concernant les contrats de Dijon-Plombières-lès-Dijon, rappelons qu'à la fin 2010, Lyonnaise des Eaux a investi depuis 1991, 130 millions d'euros pour la distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées (programme de suppression des 16 000 branchements en plomb, dispositif de pré-localisation permanentes des fuites sur le réseau d'eau potable, protection de la ressource en eau, travaux sur les ouvrages importants, mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de Dijon ...).

Après une baisse du prix de l'eau de 11 % négociée en 2001, cette nouvelle négociation permet aujourd'hui de mettre en place deux fonds : un fonds de solidarité destiné à aider les foyers les plus en difficulté à régler leur facture d'eau, et un fonds de développement durable, dédié à la protection de la ressource naturelle. Parallèlement, le délégataire et le Grand Dijon ont convenu – et c'est une première ! - d'instaurer un mécanisme transparent de rémunération raisonnée et raisonnable, assorti d'un partage des gains de productivité. Le tout sera piloté par un comité de surveillance, composé de représentants de la collectivité et de l'entreprise, chargé du suivi financier des contrats.

Ainsi, la distribution de l'eau et l'assainissement se poursuivront avec Lyonnaise des Eaux pendant les dix prochaines années, dans un contexte contractuel "gagnant-gagnant" innovant.

### > Démarrage des 2 nouvelles délégations de service public en eau potable et en assainissement sur les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille

- > Durée 8 ans pour la délégation eau potable et 6 ans pour la délégation assainissement,
- > Démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec baisse du prix de l'eau potable de – 12,92 %, de – 9,32 % pour l'assainissement.
- > Mode de gestion : Contrats d'affermage confiés à la société Lyonnaise des Eaux.



# **l'eau potable**

**Présentation  
du service public  
de production et de distribution  
de l'eau potable**

**Indicateurs techniques**



# Les services délégués

## La délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

Le service public de l'eau potable comprend la production, le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. L'ensemble de ce service est délégué à des délégataires en vertu de contrats d'affermage ou de concession.

	Mode de gestion	Délégataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Bretenière	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chevigny-Saint-Sauveur	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Crimolois	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2020
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Neuilly-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Sennecey-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Saint Apollinaire	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021





## Les chiffres du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

- 47 933 abonnés
- 14 012 674 m<sup>3</sup> facturés
- 1 140 kms de canalisations
- 21 375 651 m<sup>3</sup> produits
- 405 branchements plomb remplacés en 2011
- + de 10 000 branchements plomb supprimés depuis 2003 soit + de 54 % des 19 000 recensés
- 1 878 compteurs renouvelés en 2011
- 4 sources d'eau d'origine karstique
- 5 champs captants
- 1 nappe
- 22 réservoirs d'eau
- + de 500 analyses de la qualité de l'eau effectuées par l'ARS

### Indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.



# Les faits marquants et travaux engagés en 2011

## • Travaux de réseaux d'eau potable

- > **Daix** : déviation du réseau sur 100 ml rue de Dijon.
- > **Ahuy** : extension du réseau sur 200 ml route de Messigny.
- > **Dijon** : extension du réseau sur 25 ml Boulevard Chanoine Kir.
- > **Dijon** : extension du réseau sur 60 ml Chemin du Pré Versé.
- > **Dijon** : extension du réseau sur 32 ml rue Général Delaborde.
- > **Plombières-lès-Dijon** : travaux de renouvellement dans les impasses de la rue de Velars et Albert Rémi.
- > **Daix et Talant** : travaux de maillage des réseaux d'eau potable entre Daix et Talant, pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

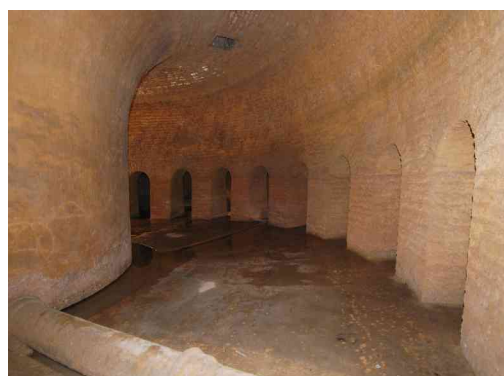
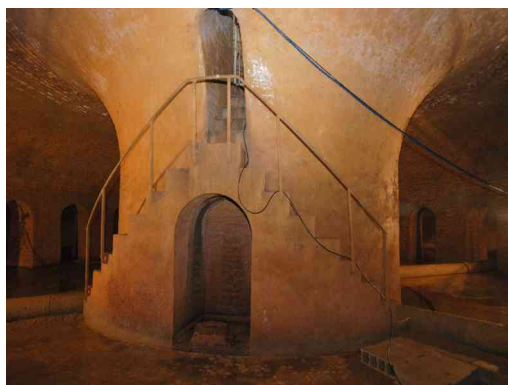
## • Un tram écolo

### Pas d'eau potable pour arroser les 17 km de plateforme enherbée

#### Jardin Darcy : sous vos pieds, l'eau pour les espaces verts du tramway

2 000 visiteurs, à l'occasion des Journées du patrimoine de septembre 2011, ont pu emprunter les escaliers étroits qui mènent à une cave voûtée circulaire bordée d'arcades, sous la butte du jardin Darcy à Dijon. C'est ce réservoir du même nom, majestueux cylindre de 28 m de diamètre, qui va permettre de stocker plus de 2 000 m<sup>3</sup> d'eau dite "verte", qui servira à arroser les 75% de surfaces engazonnées des deux lignes de tram.

C'était une première et unique occasion de découvrir, avant travaux puis remise en eau, un réservoir monumental érigé dans les années 1830 par l'illustre ingénieur Henry Darcy.



*Réservoir Darcy avant sa  
remise en eau - vue extérieure  
et intérieure*

## Un réseau d'eau verte à Dijon

Afin d'arroser les pelouses du tramway sans utiliser de l'eau potable, le Grand Dijon va récupérer les eaux perdues issues du drainage du parking de la Trémouille. Pour éviter toute inondation dans le parking, ces eaux, depuis sa création, étaient jusqu'alors pompées quotidiennement et rejetées dans le réseau d'eaux usées. Elles seront donc stockées dans les réservoirs Darcy (2 300 m<sup>3</sup>) et Montmuzard (3 200 m<sup>3</sup>, Boulevard de Strasbourg) pour ensuite irriguer les deux lignes du tramway grâce aux kilomètres de tuyaux déjà implantés le long des rails.

**Ce procédé, dit "eau verte", présente deux vertus :**

- une vertu écologique, car il contribue à économiser les ressources en eau du Grand Dijon,
- une vertu patrimoniale, car il redonne vie à ces deux réservoirs.

Lorsque le réservoir Darcy sera rempli, le réseau "eau verte" ira aussi alimenter les plantations du jardin de l'Arquebuse, et servira, grâce à une canalisation qui le reliera au Centre de Maintenance en construction, à alimenter la station de lavage des tramways et des bus.



*Plateforme engazonnée du Tram*



*Réservoir Darcy – vue intérieure*

## • Réhabilitation de la tranchée drainante de Couternon

La réhabilitation de la tranchée drainante du champ captant de Couternon a été effectuée en septembre 2011. Cette réhabilitation a consisté à remplacer le massif filtrant et le drain, afin de pérenniser le potentiel de production du site.



*Travaux de réhabilitation de la tranchée drainante du champ captant de Couternon au mois de septembre 2011*

# Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise

L'alimentation en eau des communes du Grand Dijon est constituée d'eaux superficielles d'origine karstique (Vallée du Suzon et de l'Ouche), de nappe d'accompagnement de cours d'eau (Ouche, Saône, Norges) et de nappe (nappe Sud).

## Les sources

### Les 3 sources de la Vallée du Suzon

Nappe du karst jurassique alimentant le Suzon :

- Source du Chat
- Source du Rosoir
- Source de Sainte Foy

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 30 000 m<sup>3</sup>/jour en période de hautes eaux, et de 3 000 m<sup>3</sup>/jour pendant la période d'étiage.



### La Source de Morcueil

Débordement de la nappe karstique dans la vallée de l'Ouche.

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 19 000 m<sup>3</sup>/jour en période de hautes eaux, et de 8 000 m<sup>3</sup>/jour pendant la période d'étiage.



## Les nappes

### Le Champ captant des Gorgets

Nappe alluviale de l'Ouche en zone périurbaine de Dijon.

> Actuellement, le potentiel exploité est de 10 000 à 12 000 m<sup>3</sup>/jour quelque soit la saison.



## Le captage de Plombières-lès-Dijon

1 puits exploité d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.



## Les deux champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans

Nappe alluviale de la Saône.

105 puits exploités au total, soit 50 000 m<sup>3</sup>/jour environ.



## Le champ captant de Couternon

Nappe phréatique de la Norges. Production d'environ 2 500 m<sup>3</sup>/jour.



## La nappe sud

- > 1 puits à Chenôve (les Valendons - environ 840 m<sup>3</sup> / jour) ;
- > 4 puits à Marsannay-la-Côte (La Pièce Léger - environ 3 000 m<sup>3</sup> / jour) ;
- > 1 puits à Longvic (Les Herbiottes – environ 500 m<sup>3</sup> / jour sans la nouvelle usine mise en service en 2009).

Pour la commune de Féney, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle prélève environ 300 m<sup>3</sup>/jour sur ses puits situés sur la commune de Perrigny-lès-Dijon.

## Protection de la ressource en eau du Grand Dijon

### Les Déclarations d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable

#### → Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices déterminés par l'ARS selon les indicateurs de performances définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

#### → Définition des règles de calcul

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

#### > Indicateurs de performance

- > Puits de Chenôve : 40 %
- > Ressources de Dijon (le champ captant de Poncey-lès-Athée, le champ captant des Gorgets, les 3 sources de la vallée du Suzon et la source de Morcueil) : 70 %
- > Puits de Longvic : 20 %
- > Puits Pré aux Boeufs de Plombières-lès-Dijon : 60 %
- > Puits de Couternon : 80 %
- > Puits Rente Logerot de Marsannay-la-Côte : 20 %

#### > Avancement des procédures des démarches des DUP en 2011

### Les DUP de Dijon – avancement des travaux de mise en conformité

Les arrêtés pour les 4 Déclarations d'Utilité Publique des ressources en eau de Dijon ont été signés le 8 juin 2007 par le Préfet. Ces arrêtés définissent des actions et des travaux de mise en conformité à entreprendre sur chaque site.

#### Les champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans

- > Fin de la construction de la station d'alerte sur la Saône. La phase d'observation et de mise en route se sont déroulées en 2011. En 2012, le chantier sera réceptionné et le plan de gestion des alertes sera rédigé et diffusé.
- > Fin de l'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant de Poncey-lès-Athée.
- > Entretien des haies anti-intrusion (plantées en 2009) qui clôturent le périmètre de protection immédiate sur une longueur de 7 km.



Haies anti-intrusion sur le champ captant de Poncey-lès-Athée.

### Sources de la vallée du Suzon

> Une demande a été faite à l'ARS pour évaluer la nécessité de réaliser une clôture en fer forgé le long de la route coté est du périmètre de protection immédiate de la source de Saint Foy.

### Champ captant des Gorgets

> Fin de l'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant des Gorgets en 2011.

> La seconde partie de la station d'alerte située sur le forage F1 a été réalisée en 2011. En 2012, le plan de gestion des alertes sera rédigé et diffusé.



Fresque murale des ressources de la Ville de Dijon représentée à l'usine d'eau potable de Poncey-lès-Athée

## La DUP du puits de Chenôve

La procédure concernant le puits de **Chenôve**, implanté sur la nappe sud, a été lancée par la ville de Chenôve et l'ex-SMAESAD. Un avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé a été émis en 1997. En 2005, le Syndicat Mixte du Dijonnais a relancé une nouvelle procédure, et l'avis de l'hydrogéologue agréé a été émis en partie au mois de mai 2006. Des données techniques hydrogéologiques doivent toujours être complétées. La procédure est pour le moment en suspend\*.

## La DUP des puits de Marsannay-la-Côte

La procédure concernant les puits de **Marsannay-la-Côte**, implantés sur la nappe sud, avait été lancée par l'ex-SICODI. Elle arrivait à son terme lorsque le Syndicat Mixte du Dijonnais l'a reprise. L'inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques est terminée pour le premier puits.

Suite à la construction de la station de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte fin 2005, il y a lieu de réaliser l'extension du périmètre de protection immédiat. Le dossier technique a été élaboré en 2009-2010 et a été déposé à la l'Agence Régionale de Santé au début de l'année 2011. La procédure est pour le moment en suspend\*.

## La DUP du puits de Longvic

La procédure concernant le puits de **Longvic**, implanté sur la nappe sud, a été initialement lancée par la commune de Longvic. Elle s'est arrêtée suite au rapport d'enquête publique défavorable car le périmètre trop étendu englobait le sud de la zone d'activité Acti-Sud de la commune de Marsannay-la-Côte.

Le puits superficiel de Longvic, qui a été fortement touché par une pollution au MTBE en 1993, est aujourd'hui trop vulnérable et doit être considéré comme non exploitable pour l'alimentation en eau potable. La procédure de DUP devra déterminer si un projet d'utilisation de ce puits, en tant que barrage hydraulique en cas de pollution, est possible.

La procédure d'instauration des périmètres de protection a été relancée début 2007, uniquement pour la protection du forage en nappe profonde, incluant le projet de construction d'une station de traitement du puits de Longvic. La rédaction du rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé a été réalisée en 2008, puis transmis en 2009 aux services de l'Etat qui avaient rendu un avis défavorable. La procédure est pour le moment en suspend\*.

→ \* Ces 3 dossiers de procédure de DUP sont pour le moment en suspend du fait des études en cours sur les volumes prélevables sur les différentes ressources du Grand Dijon et d'autres collectivités. Ces études sont menées par les différents Syndicats de Bassin de rivière qui sont celui de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, mais également de l'Interclé de la nappe sud, dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre des SAGE concernés (SAGE de l'Ouche, SAGE de la Vouge et SAGE de la Tille).

Les conclusions de ces études permettront de reprendre les procédures de DUP et d'identifier les volumes prélevables pour chaque ressource concernée.



## La qualité de la ressource en eau

### → Les caractéristiques générales des ressources de l'agglomération avant traitement pour la consommation humaine

#### > Dijon et l'Ouest de l'Agglomération

Pour l'essentiel les eaux sont de bonne qualité et conformes aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (suivant le décret n°89.3 du 3 janvier 1989), à l'exception de défauts relevés ponctuellement sur certains paramètres.

Les défauts de qualité pour l'**eau brute** (eau avant traitement et distribution) sont les suivants :

- pour les sources : turbidité (pendant les périodes pluvieuses), bactériologie (liée à la turbidité), nitrates,
- pour les nappes phréatiques : présence de solvants de manière épisodique, et pour la nappe de Poncey-lès-Athée, présence de fer et de manganèse en permanence (traités par l'usine de Poncey-lès-Athée), et de pesticides épisodiquement.

> L'eau distribuée à Dijon a été en 2011 de très bonne qualité sur le réseau de Fontaine d'Ouche et, malgré quelques petites anomalies, globalement de bonne qualité sur le réseau principal.

Deux points sont cependant redondants depuis plusieurs années sur le réseau principal :

- la turbidité sur la source de Morcueil, mais aussi sur les sources du Suzon, responsable de dépassements fréquents de la référence ou la limite de qualité française. Ces dépassements ne semblent heureusement pas influencer fortement sur la distribution du réseau principal qui reste très correcte.
- le métazachlore qui cette année n'est pas responsable de non-conformités importantes mais reste un problème pour ce réseau.

L'Agence Régionale de Santé demande que les modalités d'utilisation de cette source soient étudiées.

#### > L'Est dijonnais

L'eau est de bonne qualité.

#### > Le Sud dijonnais

L'eau issue de cette nappe phréatique est polluée par les pesticides et les nitrates de façon constante. C'est pourquoi, les usines de traitement de l'eau potable de Chenôve, de Marsannay-la-Côte et Longvic ont été réalisées afin de traiter cette eau.

L'ARS estime qu'il est important de mettre en oeuvre des actions de reconquête de la qualité de la nappe Dijon Sud, notamment vis-à-vis des nitrates et des pesticides.

## → Les analyses de la qualité de la ressource en eau

En tant que représentant des services de l'Etat, le préfet est responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable, à l'échelle du département. Ces contrôles sont confiés aux Agences régionales de santé (ARS) qui remplacent les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Les Délégués du service public de l'eau potable réalisent parallèlement des contrôles permanents de la qualité de l'eau.

### → L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé en France.

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi des éléments suivants :

- la qualité organoleptique (turbidité, couleur ...),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (température, oxygène dissous ...),
- les substances indésirables (nitrates, fer, cuivre ...),
- les substances toxiques (arsenic, chrome ...),
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les limites et références de qualité des eaux sont fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne.

Après chaque analyse hors référence, un diagnostic est mené avec éventuellement des analyses de contrôle pour confirmer l'écart constaté.

## → Indicateurs de performance

> Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Taux de conformité

Réseaux	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
Réseau d'Ahuy	100%	100%
Réseau de Chenôve Marsannay-la-Côte Perrigny-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Daix	100%	100%
Réseau de Dijon	100%	95.5%
Réseau de Fontaine-lès-Dijon	100%	100%
Réseau d'Hauteville-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Longvic-Ouges	100%	100%
Réseau de Plombières-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Saint-Apollinaire	100%	100%
Réseau de Talant	100%	90.9%
Réseau de l'Est-Dijonnais	100%	100%
Réseau de Magny – Bretenière	100%	100%
Réseau de Fénay	100%	100%

## → Détails 2011 des paramètres de la qualité de l'eau

### Les paramètres biologiques

#### > Dijon et l'Ouest de l'agglomération

##### Ville de Dijon :

Concernant le paramètre turbidité, il y a eu deux dépassements de la limite de qualité (1 NFU), les 7 mars et 6 juin 2011 au niveau du réservoir de Marmuzots.

La turbidité a dépassé la référence de qualité (0.50 NFU) : 3 dépassements en sortie de traitement de la source de Morcueil, 2 dépassements en sortie de traitement des sources du Suzon, 3 dépassements au réservoir de Marmuzots et 1 dépassement en distribution le 15 février 2011.

Ces problèmes de turbidité proviennent de la source de Morcueil et des sources du Suzon. Ces dépassements n'influent pas fortement sur la distribution du réseau principal qui reste très correcte.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

##### Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

##### Commune de Talant :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.



#### > Est dijonnais

Concernant le paramètre turbidité, un prélèvement réalisé le 21 juin 2011 a montré un dépassement de la référence de qualité (2,07 NFU au lieu de 2 NFU), et un autre prélèvement réalisé le 13 octobre 2011 a montré un dépassement de la référence de qualité (3,55 NFU au lieu de 2 NFU).

Aucun problème concernant les autres paramètres.

#### > Sud dijonnais

##### Réseau Sud Dijonnais :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

##### Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

##### Commune de Chenôve :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

##### Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

## Les paramètres bactériologiques

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux ...) indicatrices d'une contamination.

### > Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré :

- la présence de 2 bactéries ou spores de sulfitoréducteurs pour 100 ml sur un prélèvement réalisé le 19 juillet 2011 en sortie de traitement de la source de Morcueil.
- la présence de 50 bactéries coliformes pour 100 ml sur 1 prélèvement réalisé le 29 novembre 2011 en distribution. Ce prélèvement était difficile à interpréter puisqu'il n'y avait pas présence d'autres germes, ni de turbidité et les taux de chlore étaient corrects.
- un pH un peu faible en distribution (6,45 au lieu de 6,50 minimum) en distribution le 10 mai 2011.

Toutes les installations alimentant le réseau de Fontaine d'Ouche n'ont montré aucun dépassement, ni des limites, ni des références de qualité française.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

Commune de Talant :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

### > Est dijonnais

Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré :

- la présence d'une bactérie ou spore de sulfitoréducteur (référence française : 0/100 ml) au réservoir de Mirande le 12 janvier 2011.
- la présence de 3 bactéries coliformes (référence française : 0/100 ml) en distribution le 12 septembre 2011.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

### > Sud Dijonnais

Réseau Sud Dijonnais :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

Commune de Chenôve :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.



## Les paramètres physico-chimiques

### > Dijon et l'Ouest de l'agglomération

#### Ville de Dijon :

Le 7 novembre 2011 un prélèvement a montré la présence de Métazachlore au réservoir de Charmes d'Arrans. Cette non-conformité ne s'est pas retrouvée en distribution, du fait des mélanges d'eau et du faible dépassement (0,11 au lieu de 0,1µg/litre) mais est responsable d'une non-conformité sur les réseaux de distribution de l'agglomération alimentés en direct. Ce problème de Métazachlore, déjà identifié auparavant, provient des sources du Suzon.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

#### Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

#### Commune de Talant :

Le 7 novembre 2011 un prélèvement a montré des dépassements de limite ou de référence de qualité pour les paramètres suivants :

- nickel (28 µg/litre au lieu de 20 de limite de qualité),
- plomb (69 µg/litre au lieu de 25 de limite de qualité),
- cuivre (1,944 µg/litre au lieu de 1,00 de référence de qualité).

Ces dépassements concernaient un site situé au Belvédère pour lequel, ni le réseau, ni le branchement ne pouvaient être responsables. Ces dépassements étaient donc liés au réseau intérieur de ce bâtiment.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

### > Est dijonnais

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

### > Sud dijonnais

#### Réseau Sud Dijonnais :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

#### Commune de Chenôve :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

#### Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.

#### Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème, eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2011.



## → Qualité de l'eau – Suppression des branchements en plomb Chantier n° 3 du programme eauvitale

Afin de respecter la réglementation en vigueur et anticiper les normes à venir, un programme d'intervention de 10 ans est en cours d'exécution pour supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés en 2003. En effet, la directive européenne sur les normes de qualité des eaux exige qu'**à compter du 25 décembre 2013, l'eau ne devra pas contenir plus de 10 µg/litre**. Afin de réduire la durée des chantiers, les coûts mais aussi la gêne des riverains, la réalisation de ces travaux utilise des techniques spécifiques et innovantes.

→ A la fin de l'année 2011, plus de **10 000** branchements plomb auront été supprimés sur l'agglomération dijonnaise, soit plus de **54 %** des 19 000 branchements plomb existants fin 2003.

→ Le coût moyen de suppression d'un branchement plomb s'élève à 1 500 € H.T..

	Suppression branchements plomb 2009	Suppression branchements plomb 2010	Suppression branchements plomb 2011	Recensement branchements plomb au 31/12/2011 restant à supprimer
Ahuy	6	10	2	18
Bretenière	0	0	0	0
Chenôve	25	21	94	266
Daix	0	0	4	8
Dijon	1 071	1457	63	7758
Est Dijonnais	0	0	0	0
Fénay	0	0	0	0
Fontaine-lès-Dijon	52	48	49	95
Hauteville-lès-Dijon	4	2	3	8
Longvic	0	1	1	11
Magny-sur-Tille	0	0	0	0
Marsannay-la-Côte	30	32	23	92
Ouges	2	0	0	0
Perrigny-lès-Dijon	1	1	23	22
Plombières-lès-Dijon	11	25	90	196
Saint Apollinaire	0	0	2	1
Talant	40	37	51	197
<b>Total</b>	<b>1 242</b>	<b>1 634</b>	<b>405</b>	<b>8672</b>



Du fait de l'importance des travaux liés à la construction de la plateforme du tramway et des perturbations qui en résultent, il a été demandé à Lyonnaise des eaux de réduire les travaux de renouvellement de branchements plomb en 2011.

# Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise

## > Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Les traitements existants sont des désinfections par chloration en sept points du réseau :

- Station de Combe-Valton
- Station de Chèvre-Morte
- Réservoir de Charme d'Aran
- Sources de la Vallée du Suzon
- Usine de Poncey-les-Athée
- Réservoir de Valmy
- Réservoir de Mirande
- Réservoir de Charme d'Aran

L'usine de Poncey-lès-Athée effectue un traitement biologique de déferrisation et démantanisation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône grâce à des filtres à sable, cascades d'aération et filtres à charbon actif.



## > Est dijonnais

Les traitements sont des désinfections par chloration.

## > Sud dijonnais

Les traitements sont constitués de désinfection par chloration.

La commune de Féney est alimentée en eau potable à partir de l'usine de traitement gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle.

La station de Chenôve : l'eau est traitée par 1 filtre à charbon actif.

L'usine de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte : cette usine permet de produire de l'eau potable à partir des forages des nappes inférieure et supérieure selon une combinaison choisie en fonction de la qualité des nappes. L'eau est traitée par 3 filtres à charbon actif.



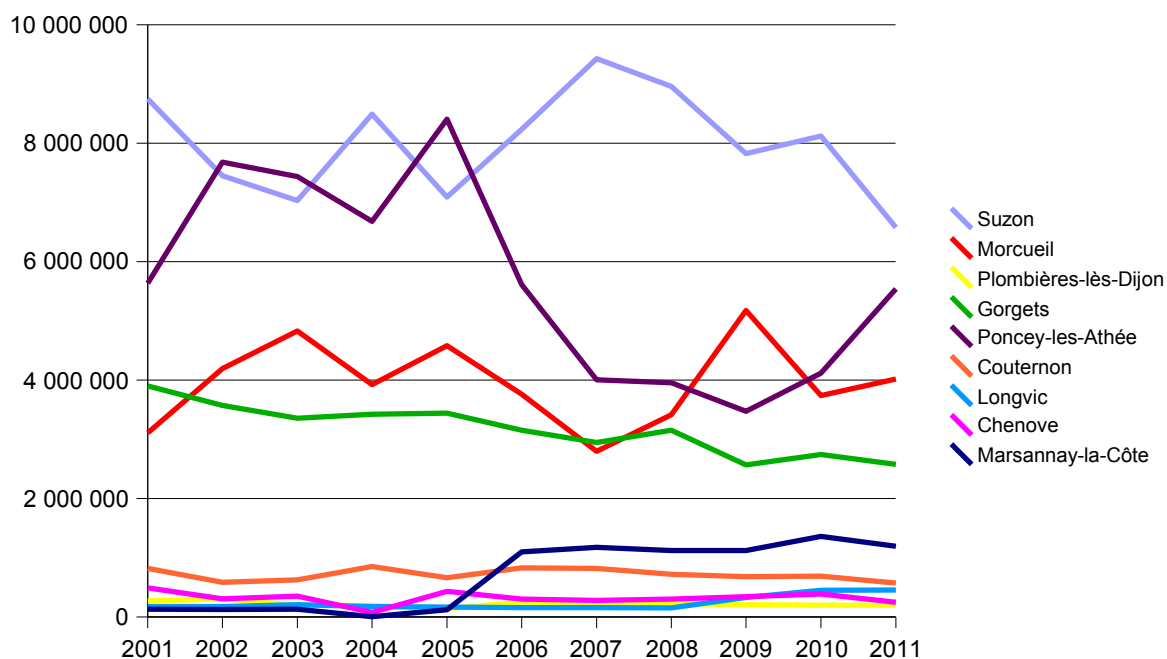
L'usine de traitement de Longvic mise en service début 2009 permet de traiter l'eau issue du puits de Longvic, grâce à un traitement par un filtre à charbon actif.



## Production des ressources en eau en 2011

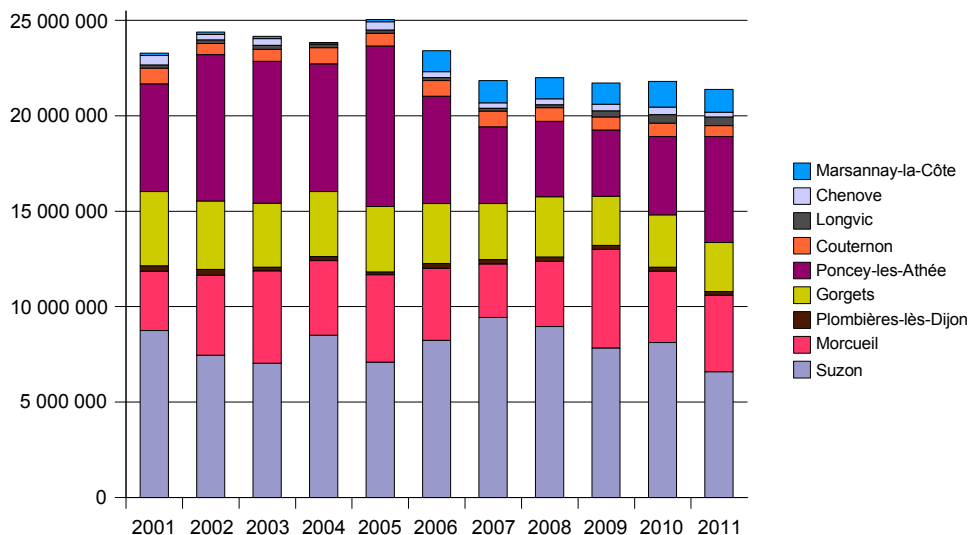
Origine	Production Eau 2009	Production Eau 2010	Production Eau 2011
Suzon	7 823 938 m <sup>3</sup>	8 119 012 m <sup>3</sup>	6 574 036 m <sup>3</sup>
Morceuil	5 175 396 m <sup>3</sup>	3 736 648 m <sup>3</sup>	4 016 796 m <sup>3</sup>
Plombières-lès-Dijon	205 582 m <sup>3</sup>	196 765 m <sup>3</sup>	197 788 m <sup>3</sup>
Gorgets	2 566 115 m <sup>3</sup>	2 743 590 m <sup>3</sup>	2 575 575 m <sup>3</sup>
Poncey-lès-Athée	3 473 461 m <sup>3</sup>	4 114 445 m <sup>3</sup>	5 541 349 m <sup>3</sup>
Coutermon	680 936 m <sup>3</sup>	691 187 m <sup>3</sup>	572 382 m <sup>3</sup>
Longvic	330 762 m <sup>3</sup>	452 434 m <sup>3</sup>	457 254 m <sup>3</sup>
Chenôve	341 232 m <sup>3</sup>	387 594 m <sup>3</sup>	248 487 m <sup>3</sup>
Marsannay-la-Côte	1 120 003 m <sup>3</sup>	1 361 729 m <sup>3</sup>	1 191 984 m <sup>3</sup>
<b>Production totale</b>	<b>21 717 425 m<sup>3</sup></b>	<b>21 803 404 m<sup>3</sup></b>	<b>21 375 651 m<sup>3</sup></b>

### → Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2011





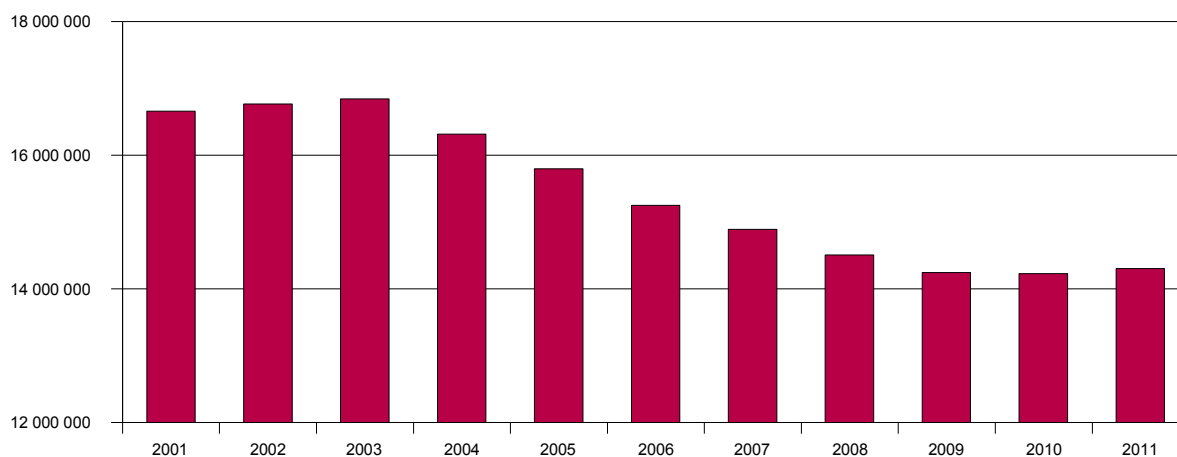
## → Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2011



## → En parallèle - évolution de la consommation d'eau potable des abonnés de l'agglomération dijonnaise de 2000 à 2011

Comme on peut l'observer sur ce graphique, la consommation d'eau potable de l'agglomération dijonnaise baisse d'environ 3% par an depuis l'année 2004. Ce phénomène semble se tasser en 2010 avec une baisse de la consommation d'eau potable totale sur l'agglomération de 0,11%.

En 2011, on observe une hausse de 0.53 %.



## Les Ventes d'Eau en Gros du Grand Dijon aux communes et Syndicats d'eau extérieurs :

Le Grand Dijon assure l'alimentation en eau potable des **250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise**, mais également **85 % de la population du périmètre du SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **soit plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or.**

### → Les collectivités bénéficiant de l'alimentation en eau du Grand Dijon

- Le Syndicat des Eaux de Fauverney (Izier, Cessey-sur-Tille, Fauverney, Rouvres-en-Plaine),
- La commune de Longchamp,
- Le Syndicat des Eaux d'Aiserey (Thorey-en-Plaine, Longecourt, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Izeure, Bessey-les-Citeaux),
- Le Syndicat de Saône Mondragon (Magny-Montharlot, Poncey-lès-Athée, Athée, Villers-lès-Pots),
- Le haut service de l'ex-SICODI (3 communes : Brochon, Couchey, Fixin),
- La commune de Messigny-et-Vantoux,
- Le Syndicat des Eaux de Ruffey-lès-Echirey (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey),
- La Communauté de Communes de la vallée de l'Ouche (secours),
- La commune de Genlis et le Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille – SIPIT (Beire-le-Fort, Champdôtre, Collonges-lès-Premières, Les Maillys, Longeault, Pluvault, Pluvet, Pont, Premières, Soirans-Fouffrans, Tart l'Abbaye, Tillenay, Treclun),
- Le Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien (Epagny, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Marsannay-le-Bois, Flacey, Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Brognon, Arceau),
- Le Syndicat des Eaux de Drée (Drée, Verrey-sous-Drée, Aubigny-lès-Sombernon, Sombernon, Mesmont, Vielmoulin, Saint-Anthot).

## Réservoirs d'eau potable sur tout le territoire du Grand Dijon

### → 22 réservoirs d'eau potable

Réservoir	Commune	Capacité
Jossets	Ahuy	600 m <sup>3</sup>
Bache de reprise station	Ahuy	75 m <sup>3</sup>
Réservoir du Village	Daix	313 m <sup>3</sup>
Coteaux du Saint-Laurent	Daix	100 m <sup>3</sup>
Motte Giron	Dijon	6 100 m <sup>3</sup>
Marcus d'Or	Dijon	10 000 m <sup>3</sup>
Charme d'Aran	Dijon	4 180 m <sup>3</sup>
Marmuzots	Dijon	24 500 m <sup>3</sup>
Victor Hugo	Dijon	4 000 m <sup>3</sup>
Valmy	Dijon	50 000 m <sup>3</sup>
Valmy Haut	Dijon	10 000 m <sup>3</sup>
Chatenay	Dijon	5 000 m <sup>3</sup>
Champs d'Alloux	Fontaine-lès-Dijon	2 000 m <sup>3</sup>
En Chaumont	Talant	8 000 m <sup>3</sup>
Des Glacis	Talant	2 200 m <sup>3</sup>
Bache Valton	Talant	500 m <sup>3</sup>
Mirande	Est-Dijonnais	5 000 m <sup>3</sup>
Réservoir de Couternon	Est-Dijonnais	200 m <sup>3</sup>
Clos du Chapitre	Chenôve	4 000 m <sup>3</sup>
Centre Aéré	Chenôve	800 m <sup>3</sup>
Réservoir de Longvic	Longvic	1 400 m <sup>3</sup>
La Montagne	Marsannay-la-Côte	3 000 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>		<b>141 968 m<sup>3</sup></b>



*Réservoir en Chaumont à Dijon*



*Réservoir de Couternon*

# Indicateurs techniques 2011

	nombre abonnés	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2010	Obligations de rendement au sein des contrats eau	Indice linéaire de perte en eau (m <sup>3</sup> /jour/km)	Indice linéaire de perte des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /jour/km)
Ahuy	517	10,050	81,8%	5%	80%	5,37	5,46
Bretonnière**	301	8,643	44,4%	/	70%	9,85	9,89
Chenôve	2 605	58,101	64,8%	1,9%	75%	20,69	20,82
Marsannay-la-Côte	2 248	39,944	92,8%	19,43%	75%	4,61	4,70
Perrigny-lès-Dijon	613	11,633			75%		
Daix	527	20,745	89,5%	-4,7%	85%	2,56	2,66
Dijon	22 472	554,750	78,8%	0%	aucune obligation	21,35	22,57
Est Dijonnais *	7 044	166,974	85%	-3%	aucune obligation	5	5,7
Féray	624	19	Non connu	/	aucune obligation	/	/
Fontaine-lès-Dijon	2 479	53,258	73,3%	1,5%	70%	9,43	9,44
Hauteville-lès-Dijon	447	10,7	77,8%	-9,6%	71%	4,09	4,18
Longvic	2 113	55,999	70,2%	6,8%	80%	13,97	14,04
Magny-sur-Tille**	316	7,807	56,7%	/	70%	7	7,03
Ouges	357	11,214	72,1%	32,8%	60%	3,28	3,33
Plombières-lès-Dijon	910	16,80	59,4%	-5,7%	aucune obligation	12,79	12,86
Saint-Apollinaire	2 187	43,745	78,6%	5,08%	84%	5,74	5,83
Talant	2 173	51,079	75,9%	-0,26%	aucune obligation	8,68	8,86
<b>Total</b>	<b>47 933</b>	<b>1 140,4</b>					

\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Coutemon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

\*\* A partir du 1er janvier 2011, obligation de rendement de 70% jusqu'en 2014, puis de 75% à partir de 2015.

→ Le rendement de réseau et les indices linéaires de perte en eau font l'objet d'indicateurs de performance dont voici les définitions :

## > Rendement de réseau

Unité : %

Rendement = (volume comptabilisé + volume autorisé non compté + volume exporté) / (volume produit + volume importé).

## > Indice Linéaire de Pertes

Unité : m<sup>3</sup> / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume consommé) / (365 \* longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

## > Indice Linéaire des Volumes non comptés

Unité : m<sup>3</sup> / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume comptabilisés) / (365 \* longueur totale du réseau hors branchements)

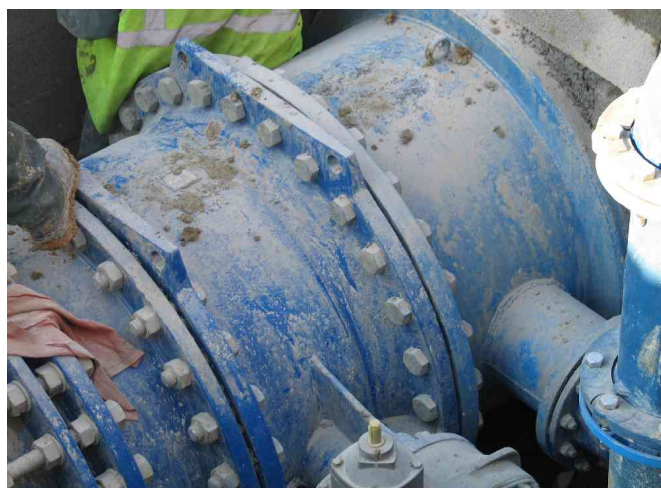
Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

## Indicateurs techniques 2011

	m <sup>3</sup> produits	m <sup>3</sup> importés et/ou achetés	m <sup>3</sup> facturés	m <sup>3</sup> consommés	m <sup>3</sup> vendus/cédés collectivités extérieures
Ahuy	0	110 509	90 053	90 403	0
Bretenière	0	55 903	24 715	24 827	0
Chenôve	242 829	1 036 832	826 399	829 427	0
Marsannay-la-Côte	1 160 590				727 143
Perrigny-lès-Dijon	0	51 030	395 957	397 654	0
Daix	0	187 841	91 677	92 442	75 632
Dijon	18 871 948	0	8 644 615	8 873 438	6 004 260
Est Dijonnais *	572 382	1 406 614	1 633 382	1 675 102	0
Fénay	0	64 421	66 263	69 195	0
Fontaine-lès-Dijon	0	687 677	457 608	461 103	42 762
Hauteville-lès-Dijon	0	71 744	55 414	55 789	0
Longvic	455 085	527 782	641 292	642 886	47 492
Magny-sur-Tille	0	46 060	26 038	26 108	0
Ouges	0	47 265	33 873	34 062	0
Plombières-lès-Dijon	196 257	0	116 110	116 578	0
Saint-Apollinaire	0	452 953	354 342	355 820	0
Talant	0	735 603	554 936	558 422	0
<b>Total</b>	<b>21 499 091</b>	<b>5 482 234</b>	<b>14 012 674</b>	<b>14 303 256</b>	
<b>Données 2010</b>	<b>21 582 454</b>	<b>5 297 731</b>	<b>13 975 688</b>	<b>14 227 912</b>	

\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Coutemon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

Les données des "volumes d'eau potable produits" de ce tableau sont calculées sur une année civile et ramenés à 365 jours et correspondant aux périodes de relève des compteurs des communes concernées. Ils peuvent donc être différents des données du tableau "production des ressources en eau 2011".



## → Indicateurs de performance clientèle

### > Taux d'impayés sur les factures d'eau

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2011 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2010 / montant des factures émises relatives à l'année 2010

### > Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)\*1000

### > Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

### > Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées comprend notamment les interruptions de production d'eau pour des problèmes de qualité de l'eau, pour des problèmes liés à des tiers, des accidents liés au réseau (casses). Il ne prend pas en compte les interruptions de production liées à un problème autre que la qualité de l'eau.

### > Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

## Indicateurs de performance clientèle 2011

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2010	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Action sociale
Nord Dijonnais *	0,06%	37,5 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Bretenière – Magny-sur-Tille **	Non connu	19,4 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,41%	23,8 ‰	Oui	2	0,37 ‰	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,34%	41,70 ‰	Oui	2	0,00 ‰	1
Est Dijonnais ***	0,11%	1,4 ‰	Oui	2	2,0 ‰	1
Féney	1,97%	0 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Longvic – Ouges	0,15%	28,3 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Talant	0,12%	28,5 ‰	Oui	2	0 ‰	1

\* Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

\*\* Données du Syndicat de Fauverney

\*\*\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Coutemon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

## > Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % : Mise à jour annuelles des plans.
- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...).
- + 10 % : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 % : Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
Nord-Dijonnais *	0,07%	64,42%	Oui	Non
Bretenièrre – Magny-sur-Tille	0%	50%	Oui	Non
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,07%	73,63%	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,11%	89,39%	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,3%	80%	Non	Non
Fénay	0%	40%	Oui	Non
Longvic – Ouges	0,02%	68,08%	Oui	Non
Talant	0%	70%	Oui	Non

\* Nord-Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

\*\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Couternon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

## Remplacement des compteurs

Actuellement, la majorité des contrats des communes du territoire précise l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Cette démarche a débuté par le contrat de Longvic le 1<sup>er</sup> janvier 2002, puis a été poursuivie par le contrat de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1<sup>er</sup> janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, légitime à 15 ans, l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion est naturellement imposée. Cela a été fait dans le nouveau contrat d'eau potable des communes de Bretenière et Magny-sur-Tille qui a débuté le 1er janvier 2011.

	Remplacement compteurs 2011	Obligations de renouvellement des compteurs au sein des contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2011	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	95	âge maxi 15 ans	517	48	9,28 %
Bretenière	28	âge maxi 15 ans	301	54	17,94 %
Chenôve	67	âge maxi 15 ans	2741	227	8,28 %
Daix	16	âge maxi 15 ans	533	214	40 %
Dijon	1174	aucune obligation	22754	9780	42,98 %
Est Dijonnais	233	âge maxi 15 ans	7044	1157	16,42 %
Fénay	18	âge maxi 15 ans	630	14	2,22 %
Fontaine-lès-Dijon	31	âge maxi 15 ans	2547	164	6,44 %
Hauteville-lès-Dijon	27	âge maxi 15 ans	461	150	32,54 %
Longvic	50	âge maxi 15 ans	2141	18	0,84 %
Magny-sur-Tille	8	âge maxi 15 ans	321	61	19 %
Marsannay-la-Côte	26	âge maxi 15 ans	2254	129	5,72 %
Ouges	13	âge maxi 15 ans	370	8	2,16 %
Perrigny-lès-Dijon	4	âge maxi 15 ans	624	62	9,93 %
Plombières-lès-Dijon	10	âge maxi 15 ans	920	82	8,91 %
Saint-Apollinaire	27	âge maxi 15 ans	2271	455	20,03 %
Talant	51	aucune obligation	2204	599	27,17 %
<b>Total</b>	<b>1 878</b>		<b>48 633</b>	<b>13 222</b>	<b>27,19 %</b>





# Indicateurs financiers



# La facture d'eau

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au **01.01.2012** (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

## Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Grand Dijon.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisations, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

## Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

## Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

## Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

## RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

## Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2012 avec la RODP

	Prix du m3 en € TTC		Prix du m3 en € TTC
Ahuy	2,22	Longvic	1,70
Bressey-sur-Tille	1,85	Magny-sur-Tille	1,86
Bretenière	1,86	Marsannay-la-Côte	1,89
Chenôve	1,58	Neuilly-lès-Dijon	1,85
Chevigny-Saint-Sauveur	1,85	Ouges	1,68
Crimolois	1,85	Perrigny-les-Dijon	1,83
Daix	1,94	Plombières-les-Dijon	1,98
Dijon	2,06	Quétigny	1,85
Fénay	2,53	Sennecey-lès-Dijon	1,85
Fontaine-lès-Dijon	2,08	Saint Apollinaire	2,07
Hauteville-lès-Dijon	1,97	Talant	1,77

# Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,3706	44,47	5,5	0,3706	44,47	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		244,49			252,49	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		13,45			13,89	
<b>Total T.T.C</b>		<b>257,94</b>			<b>266,38</b>	

Prix du m3 : 2.22 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/ 2011 : + 3.27 %

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Bretenièrre et Magny-sur-Tille

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,1419	17,03	5,5	0,1419	17,03	5,5
<b>Part Délégitaire</b>						
Part fixe	18,88	18,88	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,0933	131,2	5,5	1,1441	137,29	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0931	11,172	5,5	0,0931	11,172	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		203,48			211,55	
T.V.A 5,5 %		11,19			11,64	
<b>Total T.T.C</b>		<b>214,67</b>			<b>223,19</b>	

**Prix du m3 : 1.86 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.97 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Chenôve

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5
Distribution	0,0257	3,084	5,5	0,0257	3,084	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5
RODP communale	0,11	13,20	5,5	0,18	21,60	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9,0	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		165,18			180,19	
T.V.A 5,5 %		9,08			9,91	
<b>Total T.T.C</b>		<b>174,26</b>			<b>190,10</b>	

**Prix du m3 : 1.58 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 9.09 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.39 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'augmentation de 63,64 % de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,  
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Délégitaire</b>						
Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5
Consommation	1,24	148,8	5,5	1,30	156,00	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		200,80			210,08	
T.V.A 5,5 %		11,04			11,55	
<b>Total T.T.C</b>		<b>211,84</b>			<b>221,63</b>	

**Prix du m3 : 1.85 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.62 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Daix

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,103	12,36	5,5	0,103	12,36	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		212,38			220,38	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		11,68			12,12	
<b>Total T.T.C</b>		<b>224,061</b>			<b>232,50</b>	

**Prix du m3 : 1.94 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.77 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,148	137,76	5,5	1,196	143,52	5,5
RODP communale	0,29	34,8	5,5	0,29	34,8	5,5
RODP Etat	0,0014	0,168	5,5	0,0014	0,168	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		225,79			234,15	
T.V.A 5,5 %		12,42			12,88	
<b>Total T.T.C</b>		<b>238,21</b>			<b>247,03</b>	

**Prix du m3 : 2.06 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.70 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.75 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.



# Fénay

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
Part Collectivité	0,674	80,88	5,5	0,674	80,88	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	55,55	55,55	5,5	57,02	57,02	5,5
Consommation	1,0034	120,41	5,5	1,0292	123,50	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		282,04			287,80	
T.V.A 5,5 %		15,51			15,83	
<b>Total T.T.C</b>		<b>297,55</b>			<b>303,63</b>	

**Prix du m3 : 2.53 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 2.04 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance "lutte pollution" de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,0915	10,98	5,5	0,0915	10,98	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5
RODP communale	0,15	18	5,5	0,15	18	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		229,00			237,00	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		12,60			13,04	
<b>Total T.T.C</b>		<b>241,60</b>			<b>250,04</b>	

**Prix du m3 : 2.08 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.49 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.92 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,137	16,44	5,5	0,137	16,44	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		216,46			224,46	
T.V.A 5,5 %		11,91			12,35	
<b>Total T.T.C</b>		<b>228,365</b>			<b>236,81</b>	

**Prix du m3 : 1.97 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.70 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Longvic

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,256	30,72	5,5	0,256	30,72	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	0,8626	103,51	5,5	0,8947	107,36	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		187,29			193,74	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		10,30			10,66	
<b>Total T.T.C</b>		<b>197,591</b>			<b>204,40</b>	

**Prix du m3 : 1.70 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.46 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Marsannay-la-Côte

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5
Distribution	0,1255	15,06	5,5	0,1255	15,06	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5
RODP communale	0,25	30	5,5	0,37	44,40	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
<b>Total H.T.</b>		<b>193,95</b>			<b>214,96</b>	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		<b>10,67</b>			<b>11,82</b>	
<b>Total T.T.C</b>		<b>204,62</b>			<b>226,79</b>	

**Prix du m3 : 1.89 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 10.83 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.50 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'augmentation de 48 % de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Ouges

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,2363	28,356	5,5	0,2363	28,356	5,5
<b>Part Délégitaire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	0,8626	103,51	5,5	0,8947	107,36	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		184,93			191,38	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		10,17			10,53	
<b>Total T.T.C</b>		<b>195,10</b>			<b>201,90</b>	

**Prix du m3 : 1.68 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.48 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5
Distribution	0,1255	15,06	5,5	0,1255	15,06	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5
RODP communale	0,28	33,6	5,5	0,31	37,20	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		197,55			207,76	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		10,87			11,43	
<b>Total T.T.C</b>		<b>208,42</b>			<b>219,19</b>	

**Prix du m3 : 1.83 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.17 %

**Prix du m3 sans la RODP : 1.50 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Plombières-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,016	121,92	5,5	1,196	143,52	5,5
RODP communale	0,1648	19,78	5,5	0,2148	25,78	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,080	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		194,76			224,96	
T.V.A 5,5 %		10,71			12,37	
<b>Total T.T.C</b>		<b>205,47</b>			<b>237,33</b>	

**Prix du m3 : 1.98 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 15.5 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.75 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 4 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable,
- l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Plombières-lès-Dijon au contrat de concession d'eau potable de la Ville de Dijon et à l'application des mêmes tarifs par palier sur plusieurs années concernant la part déléataire.



# Saint-Apollinaire

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Collectivité</b>	0,0762	9,14	5,5	0,0762	9,14	5,5
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5
RODP Communale	0,15	18	5,5	0,15	18	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		227,16			235,16	
<b>T.V.A 5,5 %</b>		12,49			12,93	
<b>Total T.T.C</b>		<b>239,65</b>			<b>248,09</b>	

**Prix du m3 : 2.07 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.52 %

**Prix du m3 sans la RODP : 1.91€ T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

# Talant

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Eau</b>						
<b>Part Délégitaire</b>						
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5
Consommation	1,1001	132,01	5,5	1,1462	137,54	5,5
RODP communale	0,072	8,64	5,5	0,072	8,64	5,5
<b>Organismes publics</b>						
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5
Total H.T.		193,71			201,84	
T.V.A 5,5 %		10,65			11,10	
<b>Total T.T.C</b>		<b>204,36</b>			<b>212,94</b>	

Prix du m3 : 1.77 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.20 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.70 € T.T.C

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

## Encours de la dette – Budget eau

Etat de la dette du 01/01/2011 au 31/12/2011

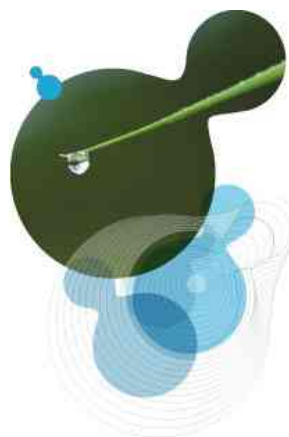
### Etat de la Dette – Eau Potable

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2011		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	244 402,26 €	114 270,89 €	17 827,12 €	799,92 €	17 027,20 €
Caisse d'Epargne	44 005,87 €	23 181,23 €	3 890,81 €	1 091,20 €	2 799,61 €
Caisse des Dépôts et Consignations	1 71 081,77 €	9 889,85 €	21 037,08 €	1 836,90 €	19 200,18 €
Crédit Agricole	287 206,41 €	206 859,06 €	20 486,08 €	7 978,28 €	12 507,80 €
Crédit Mutuel	36 855,34 €	17 191,88 €	3 892,84 €	924,33 €	2 968,51 €
DEXIA CLF	1 311 462,60 €	898 541,89 €	101 162,25 €	32 356,44 €	68 805,81 €
<b>Total</b>	<b>2 095 014,25 €</b>	<b>1 269 934,80 €</b>	<b>168 296,18 €</b>	<b>44 987,07 €</b>	<b>123 309,11 €</b>



# **l'assainissement des eaux usées**

**Présentation  
du service public  
d'assainissement des eaux usées**



## La délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Grand Dijon comprend la collecte et le traitement des eaux usées.

Le service public de l'assainissement est exploité en délégation de service public sur les 22 communes du Grand Dijon. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

### Qu'est-ce qu'une station d'épuration ?

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'égouts. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de "boues" qui peuvent être incinérées, compostées ou épandues.

### → Les 2 stations d'épuration du Grand Dijon

> **la station eauvitale** - 400 000 équivalents-habitants - 16 communes :

Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Féney, Asnières-lès-Dijon, Etaules, Messigny et Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey.

La commune de Ruffey-lès-Echirey a été raccordée à la station eauvitale en 2011. Le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement (SIEA) de Ruffey-lès-Echirey, dont la station d'épuration des eaux usées arrivait à saturation, a choisi de se raccorder aux installations de collecte et de traitement des eaux usées de la Ville de Dijon.

> **la station de Chevigny-Saint-Sauveur** - 80 000 équivalents-habitants - 9 communes :

Chevigny-Saint-Sauveur, Quétingny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

> Les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-les-Dijon sont traitées par la station d'épuration de Gevrey-Chambertin gérée en régie par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin.

> Les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille sont traitées par deux stations d'épuration du Syndicat de Fauverney situées à Fauverney et Magny-sur-Tille.

> La commune de Bressey-sur-Tille est traitée par la station d'épuration de Remilly-sur-Tille gérée par le syndicat d'Arc-sur-Tille.



## → Les services délégués

	Mode de gestion	Délégataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Bretenièrre	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2016
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Chevigny-Saint-Sauveur	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Crimolois	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2015
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2016
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Neuilly-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Sennecey-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Saint Apollinaire	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021

## **Les chiffres** du service de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire

- 47 571 abonnés
- 13 796 996 d'eaux usées facturés
- Volumes traités : 16 484 299 m<sup>3</sup> (STEP Dijon-Longvic) + 2 760 030 m<sup>3</sup> (STEP Chevigny-Saint-Sauveur) = 19 244 329 m<sup>3</sup>
- 2 stations d'épuration : Dijon-Longvic et Chevigny-St-Sauveur
- 4 stations non gérées par le Grand Dijon : Gevrey-Chambertin, Magny-sur-Tille, Fauverney et Remilly sur Tille
- conventions de déversement avec les industriels

### **Indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement**

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.



## Les postes de relèvement sur le périmètre du Grand Dijon

Commune	nombre de postes de relèvement
Ahuy	1
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	5
Chevigny-Saint-Sauveur	3
Couternon	3
Crimolois	3
Daix	1
Dijon	7
Fénay	6
Hauteville-lès-Dijon	2
Longvic	6
Magny-sur-Tille	4
Marsannay-la-Côte	1
Neuilly-lès-Dijon	1
Ouges	4
Perrigny-lès-Dijon	2
Plombières-lès-Dijon	5
Quétigny	1
Saint-Apollinaire	2
Sennecey-lès-Dijon	1
Talant	1
Varois-et-Chaignot	2

**Total 63 postes de relèvement**



## Les conventions de déversement avec les industriels

### → Contrôle des rejets industriels : une démarche volontariste et concertée du Grand Dijon

Conformément à l'article L.35-8 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent être versés dans le réseau public d'assainissement. Les demandes d'autorisation de déversement font l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une convention de déversement si nécessaire.

Ainsi, pour améliorer la qualité des eaux rendues au milieu naturel, un contrôle des rejets des entreprises industrielles de l'agglomération est mis en place, conformément à la réglementation en vigueur. En signant une convention avec la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement, l'industriel s'engage à rejeter des eaux usées dans des limites fixées, compatibles avec leur transport et leur traitement.

**décembre 2011 → 65 conventions de déversement signées avec des industriels**

### → Conventions signées en 2011

La mise en œuvre de telles conventions est un travail de longue haleine. 7 conventions ont été signées en 2011, dont 5 conventions qui ont été renouvelées.

Un grand nombre ont été initiées et verront le jour en 2012.

Etablissement	Commune	Activité	Date d'établissement de la convention
L'établissement Français du Sang - Bourgogne Franche-Comté	Dijon	Centre de transfusion sanguine	Renouvellement de convention 21/04/2011
Lejay Lagoutte	Dijon	Fabrication crèmes de fruit et sirop	Renouvellement de convention 12/10/2011
Mulot Petitjean	Dijon	Fabrication de pain d'épice et de confiserie	10/02/2011
Sanofi Winthrop Industrie	Quétigny	Pharmaceutique	Renouvellement de convention 30/06/2011
EDIB	Longvic	Gestion de déchets spéciaux	Renouvellement de convention 30/06/2011
Laboratoires Fournier	Daix	Laboratoire de recherche pharmaceutique	Renouvellement de convention 30/06/2011
Essilor	Saint-Apollinaire	Fabrication de vernis pour verre ophtalmique	30/06/2011

# Les faits marquants en 2011

## Travaux sur les réseaux d'eaux usées

### > Travaux d'extension

- route de Messigny à Ahuy : 140 ml
- chemin des Lentillères à Dijon : 36 ml
- rue Prévôté à Dijon : 25 ml
- rue Général Delaborde à Dijon : 32 ml
- Boulevard maréchal Leclerc à Talant : 53 ml

### > Travaux de réhabilitation

- rue des Courbes Raies à Longvic : 30 ml
- impasse Alexis Piron à Marsannay-la-Côte : 70 ml

### > Autres travaux

- Travaux de mise en place d'un collecteur de stockage d'eaux usées à Talant (la Coulée verte), 800 ml pour un stockage de 2 500 m<sup>3</sup>.
- Travaux de déviation du réseau d'eaux usées du collège Jean Rostant à Quétigny, 100 ml.



## > Modification de regards mixtes sur la commune de Quétigny

Des travaux de modification de 42 regards mixtes pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales (regard permettant un accès aussi bien au réseau d'eaux usées qu'au réseau d'eaux pluviales) ont eu lieu en 2011 sur la commune de Quétigny. Ces modifications des regards mixtes ont pour objectif d'interdire aux eaux usées de se mélanger aux eaux pluviales afin que les eaux usées ne soient pas rejetées dans le milieu naturel sans traitement.



## > Protéger l'Ouche après les inondations - Création d'un bassin de rétention de 5 000 m<sup>3</sup> sur le Centre de Maintenance du Tramway

L'emplacement du Centre de Maintenance mixte tramway / bus "les Ateliers", rue des Ateliers à Dijon/Chenôve, est un site sensible aux inondations par les eaux usées grossières par les eaux pluviales lors des épisodes orageux. Sans aménagement particulier pour évacuer ces eaux d'orage chargées en pollution, celles-ci se déversaient directement dans l'Ouche sans traitement ni dépollution.

Le Grand Dijon a donc décidé de construire un bassin enterré de 5 000 m<sup>3</sup> pouvant stocker les eaux polluées pendant les précipitations, et permettant de les repomper en direction de la Station d'épuration eauvitale de Dijon-Longvic dès la fin de l'orage afin d'y être traitées.

Cet ouvrage circulaire de 30 mètres de diamètre et d'une hauteur utile de 9 mètre, permettra ainsi d'éviter les crues trentenales. Annexés au bassin de rétention, se situent l'atelier de dégrillage et de désodorisation permettant de protéger le voisinage des désagréments.

Coût du bassin : 3 million d'euros subventionnés à 30% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.



*Travaux de construction du bassin de rétention de 5 000 m<sup>3</sup>*

# Fonctionnement de la Station d'Épuration de Dijon-Longvic en 2011

## Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité pour l'année 2011 a été de 16 484 299 m<sup>3</sup> en provenance des communes de Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Féney, Asnières-lès-Dijon, Etaules, Messigny et Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey.

En 2010, ce volume était de 18 864 760 m<sup>3</sup>.

Les volumes à traiter par la station sont sujets à des variations fortes d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, mais surtout de la répartition des pluies au cours de l'année et de leur intensité.

Deux années de pluviométrie identiques ne représentent pas forcément deux volumes équivalents à traiter sur l'année par la station. Si les pluies sont de faible intensité et nombreuses, la station aura à traiter un grand volume sur l'année. À l'inverse, si les pluies sont violentes et peu nombreuses, la station aura à traiter un plus faible volume, mais les déversements au milieu naturel par les déversoirs d'orage seront plus importants.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2010 (kg / jour)			Année 2011 (kg / jour)		
DBO5	8 309	236	97%	8 603	240	97%
DCO	22 783	1 765	92%	22 472	1 639	93%
MES	11 057	949	91%	10 630	771	93%
NGL	2 236	194	91%	2 197	221	90%
NTK	2 201	107	95%	2 348	143	94%
N-NH4	1 494	22	99%	1 628	38	98%
Phosphore	270	44	84%	274	47	83%

**DBO5** : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonée biodégradable présente dans les effluents

**DCO** : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

**MES** : Matières en Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

**NGL** : Azote global : la somme de toutes les formes d'azote

**NTK** : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

**N-NH4** : Azote ammoniacal qui traduit habituellement un processus de dégradation incomplète de la matière organique

**Phosphore Total** (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

## Les sous-produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2010 (tonnes)	Quantité 2011 (tonnes)	Devenir
Boues	2 488	578	Tonnes en compostage
	2391	4774	Tonnes en incinération
Sables	296	489	Lavage sur site et revalorisation
Graisses	non quantifiable	non quantifiable	Traitement biologique sur site
Refus de dégrillage	252	298	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 2
Cendres d'incinération issues des cyclones	362	1130	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1
Cendres d'incinération issues des filtres à manches	153	247	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1

Les graisses sont dirigées automatiquement depuis les canaux de déshuilage (pré-traitement), vers un réacteur de traitement biologique situé dans le même bâtiment. Leur comptabilisation n'est plus effectuée. Les déchets du traitement biologique des graisses sont traités en mélange avec les boues d'épuration et sont comptabilisés dans les boues d'épuration.

Les cendres sont constituées par 2 types de cendres sèches : cendres issues des cyclones et cendres issues des filtres à manches.

### > Etat des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche

La réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche avant et après la mise en service de la nouvelle station eauvitale, a été réalisé par le Syndicat Mixte du Dijonnais et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et ses Affluents, afin de mettre en avant l'impact de la mise aux normes de la station sur le milieu naturel.

Suite à ces campagnes de mesure, on peut déjà remarquer depuis trois ans que la faune et la flore reprennent leurs droits dans la rivière.



# Fonctionnement de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2011

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 000 équivalents-habitants, fonctionne sur le principe d'épuration biologique à boues activées à moyenne charge avec traitement du phosphore.

## Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2011 est de 2 760 030 m<sup>3</sup> en provenance des communes de l'Est-Dijonnais : Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

Ce volume était de 3 202 200 m<sup>3</sup> en 2010.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2010 (kg / jour)			Année 2011 (kg / jour)		
DBO5	3 279	40	99%	3 472	26	99%
DCO	6 924	294	96%	7 701	256	97%
MES	3 142	121	96%	3 732	58	98%
NTK	502	84	83%	566	65	89%
Phosphore	63	4	94%	74	3	95%

**DBO5** : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents

**DCO** : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

**MES** : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

**NTK** : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

**Phosphore Total** (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.



Vue aérienne de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

## Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2010	Quantité 2011	Devenir
Boues	4 001 tonnes	3 707 tonnes	Epandage agricole (100%)
Sables	44 m <sup>3</sup>	32 m <sup>3</sup>	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon
Graisses	142 m <sup>3</sup>	92 m <sup>3</sup>	Traitement biologique à la station d'épuration de Dijon-Longvic
Refus de dégrillage	44 tonnes	32 tonnes	Incinérés à l'usine d'incinération d'ordures ménagères du Grand Dijon ou Centre d'Enfouissement Technique de Drambon

### Renforcement de la filière boues en 2012

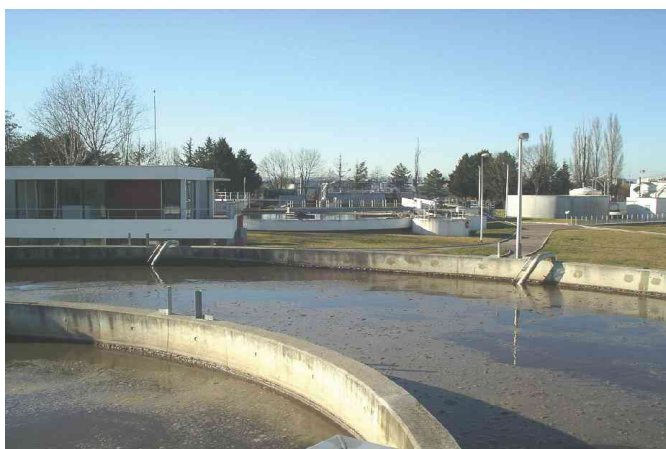
La filière eau de la station d'épuration située à Chevigny-Saint-Sauveur a été renforcée en 2004 pour atteindre une capacité de traitement de 80 000 équivalents habitants, tandis que la filière boues est restée dimensionnée pour 60 000 équivalents habitants.

Compte tenu de l'accroissement régulier des volumes et "charges polluantes" dû à l'évolution démographique de l'est dijonnais et à l'augmentation des rejets industriels, il a été nécessaire de prévoir l'évolution du dispositif actuel de traitement des boues.

Un dispositif de renforcement du traitement des boues actuel a été choisi. Ce système est un procédé de traitement des boues innovant, économe en énergie et garantissant un fonctionnement continu en parfaite fiabilité.

Il s'agit d'une presse à vis à très basse consommation d'énergie (30 à 50 fois moins que la centrifugeuse) qui permet, grâce à un faible ajout de polymère avant traitement, d'obtenir des boues épandables en agriculture. Il permet de prévenir toute saturation de la filière de traitement des boues qui pourrait impacter le milieu naturel et évite de réaliser un nouveau dispositif complet de traitement qu'il conviendra de mettre en place dans les années futures.

Cette unité de déshydratation mobile sera opérationnelle courant 2012.



*La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur*



## → Les Indicateurs techniques et de performance

	nombre abonnés	longueur réseau eaux usées (km)	longueur de refoulement (km)	m <sup>3</sup> facturés particuliers
Ahuy	511	11,791	0,022	75 044
Bretenièrre	293	7,133	1,946	26 401
Chenôve	2 551	47,734	0	818 710
Marsannay-la-Côte	2 229	28,962	0,182	294 076
Perrigny-lès-Dijon	609	11,077	0,061	77 812
Daix	509	10,086	0,256	86 097
Dijon	21 753	345,947	3,086	8 106 702
Est Dijonnais *	9 956	172,372	12,184	2 460 363
Féray	610	19	2,584	59 793
Fontaine-lès-Dijon	2 437	41,146	0	449 686
Hauteville-lès-Dijon	423	6,162	0,089	46 851
Longvic	2 042	39,816	0,89	618 348
Magny-sur-Tille	306	5,574	0,814	23 039
Ouges	348	7,759	3,416	32 929
Plombières-lès-Dijon	869	10,685	4	105 426
Talant	2 125	46,826	0,08	515 719
<b>Total</b>	<b>47 571</b>	<b>812</b>	<b>30</b>	<b>13 796 996</b>

\* Est-Dijonnais : Bressy-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Couternon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, (Varois et Chaignot).

## → Les Indicateurs de performance

	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2009	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Action sociale
ACHO *	0,09%	27,90 ‰	Oui	Oui	1
Bretenièrre – Magny-sur-Tille **	0%	0 ‰	Oui	Oui	1
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,06%	42,1 ‰	Oui	Oui	1
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	1%	23,3 ‰	Oui	Oui	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,34%	43,1 ‰	Oui	Oui	1
Est Dijonnais ***	0,12%	0,3 ‰	Oui	Oui	1
Fénay	1,97%	0 ‰	Oui	Oui	1
Longvic	0,12%	31,8 ‰	Oui	Oui	1
Talant	0,12%	29,2 ‰	Oui	Oui	1

ACHO \* Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

\*\* Données du Syndicat de Fauverney

\*\*\* Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Couternon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, (Varois et Chaignot)

## → Indicateurs de performance clientèle

### > Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2011 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2010 / montant des factures émises relatives à l'année 2010

### > Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)\*1000

### > Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

### > Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Indice de conformité réglementaire des rejets	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
ACHO *	0,04%	50,60%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Bretenièrre – Magny-sur-Tille **	0%	40%	100%	1	Oui	Non
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,05%	60,30%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,18%	60%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,18%	64,38%	100%	1	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,15%	70%	100%	1	Non	Non
Fénay	0%	30%	100%	1	Oui	Non
Longvic	0%	60%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Talant	0,18%	50%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non

\* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

\*\* Données du Syndicat de Fauverney

\*\*\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Coutemon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, (Varois et Chaignot)

### > Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.  
 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.  
 20 % Mise à jour annuelles des plans.

- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs, ...).
- + 10 % : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.
- + 10 % : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

### > Indice de conformité réglementaire des rejets

- à la Directive Européenne et au décret de transposition : 0 = non, 1= oui
- à l'arrêté préfectoral (s'il existe) : 0 = non, 1= oui

	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
ACHO *	0‰	13,9	Sans objet	90
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0‰	/	100%	/
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,34‰	0	Sans objet	50
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0‰	139,8	Sans objet	Sans objet
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,04‰	3,6	98,6%	90
Est Dijonnais ***	0‰	42	100%	60
Fénay	0‰	16,25	100%	Sans objet
Longvic	0‰	30,35	Sans objet	50
Talant	0‰	0,00	Sans objet	Sans objet

\* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

\*\* Données Syndicat de Fauverney

\*\*\* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, (Couternon), Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, (Varois et Chaignot)

### > Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentés par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

### > Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées

Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, impose aux collectivités territoriales au titre des compétences obligatoires, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Avant la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, chaque collectivité territoriale doit réaliser un zonage d'assainissement définissant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Ce zonage doit faire l'objet d'une étude préalable puis être soumis à enquête publique avant d'être annexé au PLU de chaque commune.

Le zonage d'assainissement est un document qui permet, à partir d'une analyse technico-économique et d'analyses de sol, de faire un choix sur l'assainissement à mettre en place dans les zones à urbanisation future :

- > Les zones d'assainissement collectif,
- > Les zones relevant de l'assainissement non collectif.

→ Les études de zonages d'assainissement sont engagées sur l'ensemble des communes du Grand Dijon, et 20 communes ont aujourd'hui leur zonage achevé.

> Bretenière, Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Dijon, Fénay, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Quétigny, Saint-Apollinaire et Sennecey-lès-Dijon.

> Le zonage des communes d'Ahuy, Chenôve, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic et Talant a été approuvé en 2011.

→ Les zonages des communes de Bresse-sur-Tille et Magny-sur-Tille seront approuvés en 2012.

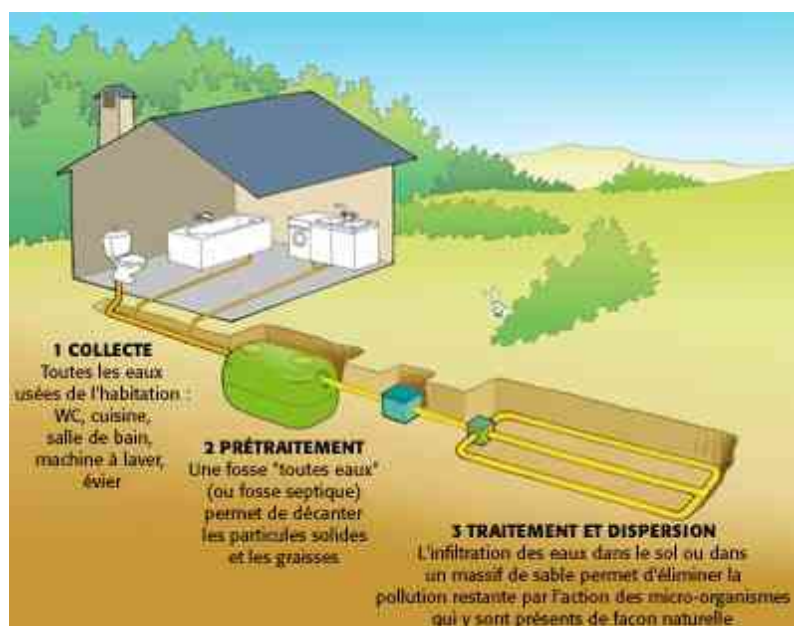


Schéma de principe d'un assainissement non collectif



# Indicateurs financiers



# La facture d'assainissement

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2012 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup> : consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

## Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Grand Dijon.

Cette somme sert à financer divers travaux d'assainissement sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement, extension ou réhabilitation de canalisation, travaux sur les postes de relèvement ...

## Surtaxe bassin d'orage

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Grand Dijon. Cette somme sert à financer la construction du bassin d'orage de 30 000 m<sup>3</sup> situé sur la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic.

## Part Délégataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration, ainsi que tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

## Agence de l'eau : modernisation des réseaux

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'aide à la modernisation des réseaux d'assainissement des collectivités locales.

## RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

## Prix du m3 d'assainissement TTC au 01/01/2012

	Prix du m3 d'assainissement en € TTC		Prix du m3 d'assainissement en € TTC
Ahuy	1,46	Longvic	1,53
Bressey-sur-Tille	1,27	Magny-sur-Tille	2,20
Bretenière	2,20	Marsannay-la-Côte	1,74
Chenôve	1,74	Neuilly-lès-Dijon	1,41
Chevigny-Saint-Sauveur	1,43	Ouges	2,01
Crimolois	1,40	Perrigny-lès-Dijon	1,70
Daix	1,49	Plombières-lès-Dijon	1,75
Dijon	1,90	Quétigny	1,38
Fénay	1,98	Sennecey-lès-Dijon	1,48
Fontaine-lès-Dijon	1,86	Saint Apollinaire	1,43
Hauteville-lès-Dijon	2,29	Talant	1,98



# Ahuy

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup> .  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18,0	5,5	0,15	18,0	7
<b>Total H.T.</b>		<b>157,71</b>			<b>164,18</b>	
T.V.A 5,5 %		8,67			0	
T.V.A 7 %		0,00			11,49	
<b>Total T.T.C</b>		<b>166,38</b>			<b>175,67</b>	

**Prix du m<sup>3</sup> : 1.46 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.58 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Bresse-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		134,16			142,96	
T.V.A 5,5 %		7,38			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			10,01	
<b>Total T.T.C</b>		<b>141,54</b>			<b>152,96</b>	

**Prix du m3 : 1.27 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 8.07 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m<sup>3</sup>.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,2338	28,06	5,5	0,2338	28,06	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,80	5,80	7
Collecte et transport des eaux usées				0,2715	32,58	7
Traitement eaux usées Syndicat de Fauverney	1,557	186,84	5,5	1,349	161,88	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>238,42</b>			<b>246,32</b>	
T.V.A 5,5 %		13,11			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			17,24	
<b>Total T.T.C</b>		<b>251,53</b>			<b>263,56</b>	

**Prix du m<sup>3</sup> : 2.20 € T.T.C**

**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.78 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Chenôve

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,1095	13,14	5,5	0,1095	13,14	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
RODP Communale	0,18	21,60	5,5	0,15	18	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18,0	5,5	0,15	18,0	7
<b>Total H.T.</b>		<b>192,45</b>			<b>195,32</b>	
T.V.A 5,5 %		10,58			0	
T.V.A 7 %		0,00			13,67	
<b>Total T.T.C</b>		<b>203,03</b>			<b>208,99</b>	

**Prix du m3 : 1.74 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 2.93 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.58 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Chevigny-Saint-Sauveur

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP Communale	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>152,16</b>			<b>160,96</b>	
T.V.A 5,5 %		8,37			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			11,27	
<b>Total T.T.C</b>		<b>160,53</b>			<b>172,22</b>	

**Prix du m3 : 1.43 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 7.28 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Crimolois

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP communale	0,127	15,24	5,5	0,12	14,4	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		149,40			157,36	
T.V.A 5,5 %		8,22			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			11,01	
<b>Total T.T.C</b>		<b>157,62</b>			<b>168,37</b>	

**Prix du m3 : 1.40 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 6.8 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Daix

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,0457	5,484	5,5	0,0457	5,484	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Collecte et transport des eaux usées	0,1027	12,32	5,5	0,1065	12,78	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>161,35</b>			<b>167,72</b>	
T.V.A 5,5 %		8,87			0	
T.V.A 7 %		0,00			11,74	
<b>Total T.T.C</b>		<b>170,23</b>			<b>179,46</b>	

**Prix du m3 : 1.49 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.42 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Consommation	1,156	138,72	5,5	1,2132	145,58	7
RODP Communale	0,31	37,20	5,5	0,31	37,20	7
RODP Etat	0,0007	0,08	5,5	0,0007	0,08	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		205,60			212,74	
T.V.A 5,5 %		11,31			0	
T.V.A 7 %		0,00			14,89	
<b>Total T.T.C</b>		<b>216,91</b>			<b>227,63</b>	

**Prix du m3 : 1.90 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.9 %

**Prix du m3 sans la RODP : 1.56 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.



# Féney

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,2966	35,592	5,5	0,2966	35,592	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	23,44	23,44	5,5	24,26	24,26	7
Consommation	1,1191	134,29	5,5	1,1517	138,20	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		217,28			222,01	
T.V.A 5,5 %		11,95			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			15,54	
<b>Total T.T.C</b>		<b>229,23</b>			<b>237,55</b>	

**Prix du m3 : 1.98 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.63 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,132	15,84	5,5	0,132	15,84	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Collecte et transport des eaux usées	0,1027	12,32	5,5	0,1065	12,78	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
RODP communale	0,25	30	5,5	0,25	30	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		201,71			208,08	
T.V.A 5,5 %		11,09			0	
T.V.A 7 %		0,00			14,57	
<b>Total T.T.C</b>		<b>212,80</b>			<b>222,65</b>	

**Prix du m3 : 1.86 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.63 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.59 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,771	92,52	5,5	0,771	92,52	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>250,23</b>			<b>256,70</b>	
T.V.A 5,5 %		13,76			0	
T.V.A 7 %		0,00			17,97	
<b>Total T.T.C</b>		<b>263,99</b>			<b>274,67</b>	

**Prix du m3 : 2.29 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.04 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Longvic

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,04	4,80	5,5	0,04	4,80	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Collecte et transport des eaux usées	0,1365	16,38	5,5	0,1421	17,05	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>164,73</b>			<b>171,31</b>	
T.V.A 5,5 %		9,06			0	
T.V.A 7 %		0,00			11,99	
<b>Total T.T.C</b>		<b>173,79</b>			<b>183,30</b>	

**Prix du m3 : 1.53 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.47 %**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Marsannay-la-Côte

Facture d'Assainissement de 120 m3.  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,1922	23,064	5,5	0,1922	23,064	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,50	5,50	5,5	5,72	5,72	7
Collecte et transport des eaux usées	0,149	17,88	5,5	0,155	18,60	7
RODP communale	0,21	25,20	5,5	0,29	34,80	7
<b>Traitement des eaux usées</b>						
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,612	73,44	5,5	0,63	75,60	7
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,245	29,40	5,5	0,164	19,68	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>192,48</b>			<b>195,46</b>	
T.V.A 5,5 %		10,59			0	
T.V.A 7 %		0,00			13,68	
<b>Total T.T.C</b>		<b>203,07</b>			<b>209,15</b>	

**Prix du m3 : 1.74 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 2.99 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.43 € T.T.C**

## Commentaires :

L'évolution du prix du service est liée à 4 facteurs principaux :

- la diminution du prix de la part investissements des eaux usées de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Neuilly-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Délégitaire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP Communale	0,106	12,72	5,5	0,125	15	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>146,88</b>			<b>157,96</b>	
T.V.A 5,5 %		8,08			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			11,06	
<b>Total T.T.C</b>		<b>154,96</b>			<b>169,01</b>	

**Prix du m3 : 1.41 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 9.06 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Ouges

Facture d'Assainissement de 120 m3.  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,5117	61,404	5,5	0,5117	61,404	7
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>219,11</b>			<b>225,58</b>	
T.V.A 5,5 %		12,05			0	
T.V.A 7 %		0,00			15,79	
<b>Total T.T.C</b>		<b>231,17</b>			<b>241,37</b>	

**Prix du m3 : 2.01 € T.T.C**  
 évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.41 %

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,1922	23,064	5,5	0,1922	23,064	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,50	5,50	5,5	5,72	5,72	7
Collecte et transport des eaux usées	0,149	17,88	5,5	0,155	18,60	7
RODP communale	0,25	30	5,5	0,25	30	7
<b>Traitement des eaux usées</b>						
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,612	73,44	5,5	0,63	75,60	7
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,245	29,40	5,5	0,1640	19,68	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		197,28			190,66	
T.V.A 5,5 %		10,85			0	
T.V.A 7 %		0,00			13,35	
<b>Total T.T.C</b>		<b>208,13</b>			<b>204,01</b>	

**Prix du m3 : 1.70 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : - 1.98 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.43 € T.T.C**

## Commentaires :

L'évolution du prix du service est liée à 3 facteurs principaux :

- la diminution du prix de la part investissements des eaux usées de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin,
- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.



# Plombières-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Consommation	1,156	138,72	5,5	1,2132	145,58	7
RODP Communale	0,1522	18,26	5,5	0,1785	21,42	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>186,58</b>			<b>196,88</b>	
T.V.A 5,5 %		10,26			0	
T.V.A 7 %		0,00			13,78	
<b>Total T.T.C</b>		<b>196,84</b>			<b>210,66</b>	

**Prix du m3 : 1.75 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 7.02 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.56 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Quetigny

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP Communale	0,112	13,44	5,5	0,10	12	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>147,60</b>			<b>154,96</b>	
T.V.A 5,5 %		8,12			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			10,85	
<b>Total T.T.C</b>		<b>155,72</b>			<b>165,80</b>	

**Prix du m3 : 1.38 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 6.47 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP Communale	0,095	11,40	5,5	0,19	22,8	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>145,56</b>			<b>165,76</b>	
T.V.A 5,5 %		8,01			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			11,60	
<b>Total T.T.C</b>		<b>153,57</b>			<b>177,36</b>	

**Prix du m3 : 1.48 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 15.49 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Saint-Apollinaire

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Consommation	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7
Consommation	0,570	68,40	5,5	0,6413	76,956	7
RODP Communale	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
<b>Total H.T.</b>		<b>152,16</b>			<b>160,96</b>	
T.V.A 5,5 %		8,37			0,00	
T.V.A 7 %		0,00			11,27	
<b>Total T.T.C</b>		<b>160,53</b>			<b>172,22</b>	

**Prix du m3 : 1.43 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 7.28 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 1.27 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

# Talant

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA
<b>Assainissement</b>						
<b>Part Collectivité</b>						
Surtaxe bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7
<b>Part Déléataire</b>						
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7
Consommation	1,4523	174,28	5,5	1,5241	182,89	7
RODP Communale	0,075	9	5,5	0,075	9	
<b>Organisme public</b>						
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7
Total H.T.		212,88			221,77	
T.V.A 5,5 %		11,71			0	
T.V.A 7 %		0,00			15,52	
<b>Total T.T.C</b>		<b>224,59</b>			<b>237,29</b>	

**Prix du m3 : 1.98 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.65 %

**Prix du m3 sans la RODP : 1.90 € T.T.C**

## Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1er janvier 2012, d'après la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011.
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

## Encours de la dette – Budget assainissement

Etat de la dette du 01/01/2011 au 31/12/2011

### Etat de la Dette - Assainissement

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2011		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	3 490 722,83 €	1 939 494,81 €	273 688,53 €	6 620,51 €	267 068,02 €
Caisse d'Epargne	4 608 889,83 €	3 950 278,91 €	278 151,19 €	150 465,76 €	127 685,43 €
Crédit Mutuel	37 375,36 €	17 191,95 €	3 892,84 €	924,32 €	2 968,52 €
Banque Populaire	570 000,00 €	501 524,38 €	36 760,29 €	22 191,99 €	14 568,30 €
DEXIA CLF	744 339,29 €	421 943,54 €	63 436,08 €	6 632,74 €	56 803,34 €
<b>Total</b>	<b>9 451 327,31 €</b>	<b>6 830 433,59 €</b>	<b>655 928,93 €</b>	<b>186 835,32 €</b>	<b>469 093,61 €</b>

# Le prix de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Éléments relatifs au prix du mètre cube  
au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au  
01.01.2012 (décret 95-635 du 6.05.1995 – article2).

Base INSEE d'une facture de 120 m3 : consommation  
d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).



## Prix de l'Eau et de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2012

	Eau Prix du m <sup>3</sup> en € TTC	Assainissement Prix du m <sup>3</sup> en € TTC	Prix total du m <sup>3</sup> en € TTC	Prix total du m <sup>3</sup> en € TTC sans la RODP
Ahuy	2,22	1,46	3,68	3,68
Bressey-sur-Tille	1,85	1,27	3,12	3,12
Bretenière	1,86	2,20	4,06	4,06
Chenôve	1,58	1,74	3,32	2,97
Chevigny-Saint-Sauveur	1,85	1,43	3,28	3,12
Crimolois	1,85	1,40	3,25	3,12
Daix	1,94	1,49	3,43	3,43
Dijon	2,06	1,90	3,96	3,31
Fénay	2,53	1,98	4,51	4,51
Fontaine-lès-Dijon	2,08	1,86	3,94	3,51
Hauteville-lès-Dijon	1,97	2,29	4,26	4,26
Longvic	1,70	1,53	3,23	3,23
Magny-sur-Tille	1,86	2,20	4,06	4,06
Marsannay-la-Côte	1,89	1,74	3,63	2,93
Neuilly-lès-Dijon	1,85	1,41	3,26	3,12
Ouges	1,68	2,01	3,69	3,69
Perrigny-lès-Dijon	1,83	1,70	3,53	2,93
Plombières-lès-Dijon	1,98	1,75	3,73	3,31
Quétigny	1,85	1,38	3,23	3,12
Sennecey-lès-Dijon	1,85	1,48	3,33	3,12
Saint-Apollinaire	2,07	1,43	3,50	3,18
Talant	1,77	1,98	3,75	3,75

**Soit pour 1 m<sup>3</sup> d'eau potable produit,  
distribué et épuré après rejet aux réseaux d'assainissement :**

**au 01/01/2012 : 3.62 € / m<sup>3</sup> TTC**

**3.43 € / m<sup>3</sup> sans RODP**

- le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable est de 1.91 € TTC
- le prix moyen du m<sup>3</sup> d'assainissement des eaux usées est de 1.71 € TTC



# Ahuy

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,3706	44,47	5,5	0,3706	44,47	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5	3,67
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7	4,20
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		402,20			416,67		3,60
T.V.A 5,5 %		22,12			13,89		
T.V.A 7 %		0,00			11,49		
<b>Total T.T.C</b>		<b>424,32</b>			<b>442,05</b>		<b>4,18</b>

**Prix du m3 : 3.68 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.18 %**

# Bressey-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Délégitaire

Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84

## Assainissement

Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
-------------------	--------	-------	-----	--------	-------	---	------

### Part Délégitaire

Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,10	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0

Total H.T.		334,96			353,04		5,40
T.V.A 5,5 %		18,42			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			10,01		
<b>Total T.T.C</b>		<b>353,38</b>			<b>374,60</b>		<b>6,00</b>

Prix du m3 : 3.12 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 6 %

# Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux depuis le 1er janvier 2011.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,1419	17,03	5,5	0,1419	17,03	5,5	0,00
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,88	18,88	5,5	19,66	19,66	5,5	4,13
Consommation	1,0933	131,20	5,5	1,1441	137,29	5,5	4,64
<b>Assainissement</b>							
Part Collectivité	0,2338	28,06	5,5	0,2338	28,06	7	0,00
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,80	5,80	7	5,07
Collecte et transport des eaux usées				0,2715	32,58	7	
Traitement eaux usées Syndicat de Fauverney	1,557	186,84	5,5	1,349	161,88	7	
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0931	11,172	5,5	0,0931	11,172	5,5	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		441,90			457,87		4
T.V.A 5,5 %		24,30			11,64		
T.V.A 7 %		0,00			17,24		
<b>Total T.T.C</b>		<b>466,21</b>			<b>486,75</b>		<b>4</b>

Prix du m3 : 4.06 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4 %

# Chenôve

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5	0,00
Distribution	0,0257	3,084	5,5	0,0257	3,084	5,5	0,00
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5	4,31
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5	4,32
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5	4,32
RODP communale	0,11	13,20	5,5	0,18	21,60	5,5	63,64
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
Consommation	0,1095	13,14	5,5	0,1095	13,14	7	0,00
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0,00
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7	4,20
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
RODP communale	0,18	21,60	5,5	0,15	18	7	-16,67
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		357,63			375,51		5,00
T.V.A 5,5 %		19,67			9,91		
T.V.A 7 %		0,00			13,67		
<b>Total T.T.C</b>		<b>377,30</b>			<b>399,09</b>		<b>5,78</b>

Prix du m3 : 3.32 € T.T.C évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.78 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.97 € T.T.C

# Chevigny-Saint-Sauveur

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Déléataire

Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84

## Assainissement

Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
-------------------	--------	-------	-----	--------	-------	---	------

### Part Déléataire

Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0,00

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>352,96</b>			<b>371,04</b>		<b>5,12</b>
T.V.A 5,5 %		19,41			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			11,27		
<b>Total T.T.C</b>		<b>372,37</b>			<b>393,86</b>		<b>5,77</b>

**Prix du m3 : 3.28 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.77 %

**Prix du m3 sans la RODP : 3.12 € T.T.C**

# Crimolois

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84
<b>Assainissement</b>							
Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,127	15,24	5,5	0,12	14,40	7	-5,51
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		350,20			367,44		4,92
T.V.A 5,5 %		19,26			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			11,01		
<b>Total T.T.C</b>		<b>369,46</b>			<b>390,01</b>		<b>5,56</b>

**Prix du m3 : 3.25 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.56 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 3.12 € T.T.C**

# Daix

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,103	12,36	5,5	0,103	12,36	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5	3,67
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,0457	5,484	5,5	0,0457	5,484	7	
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Collecte et transport des eaux usées	0,1027	12,32	5,5	0,1065	12,78	7	3,73
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>373,73</b>			<b>388,10</b>		<b>3,84</b>
T.V.A 5,5 %		20,56			12,12		
T.V.A 7 %		0,00			11,36		
<b>Total T.T.C</b>		<b>394,29</b>			<b>411,58</b>		<b>4,39</b>

**Prix du m3 : 3.43 € T.T.C**  
 évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.39 %

# Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Délégitaire

Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,148	137,76	5,5	1,196	143,52	5,5	4,18
RODP Communale	0,29	34,8	5,5	0,29	34,8	5,5	0,00
RODP Etat	0,0014	0,168	5,5	0,0014	0,168	5,5	0,00

## Assainissement

### Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
---------------------------	--------	------	-----	--------	------	---	---

### Part Délégitaire

Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Consommation	1,156	138,72	5,5	1,2132	145,58	7	4,95
RODP Communale	0,31	37,20	5,5	0,31	37,20	7	0,00
RODP Etat	0,0007	0,08	5,5	0,0007	0,08	7	

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>431,39</b>			<b>446,89</b>		<b>3,59</b>
T.V.A 5,5 %		23,73			12,88		
T.V.A 7 %		0,00			14,89		
<b>Total T.T.C</b>		<b>455,11</b>			<b>474,65</b>		<b>4,29</b>

**Prix du m3 : 3.96 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.29 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 3.31 € T.T.C**



# Fénay

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,674	80,88	5,5	0,674	80,88	5,5	0
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	55,55	55,55	5,5	57,02	57,02	5,5	2,65
Consommation	1,0034	120,41	5,5	1,0292	123,50	5,5	2,57
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,2966	35,592	5,5	0,2966	35,592	7	
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	23,44	23,44	5,5	24,26	24,26	7	3,50
Consommation	1,1191	134,29	5,5	1,1517	138,20	7	2,91
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		499,32			509,81		2,10
T.V.A 5,5 %		27,46			15,83		
T.V.A 7 %		0,00			15,54		
<b>Total T.T.C</b>		<b>526,78</b>			<b>541,18</b>		<b>2,73</b>

Prix du m3 : 4.51 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 2.73 %

# Fontaine-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,0915	10,98	5,5	0,0915	10,98	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5	3,67
RODP communale	0,15	18	5,5	0,15	18	5,5	0,00
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,132	15,84	5,5	0,132	15,84	7	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Collecte et transport des eaux usées	0,1027	12,32	5,5	0,1065	12,78	7	3,73
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
RODP communale	0,25	30	5,5	0,25	30	7	0
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>430,71</b>			<b>445,08</b>		<b>3,34</b>
T.V.A 5,5 %		23,69			13,04		
T.V.A 7 %		0,00			14,57		
<b>Total T.T.C</b>		<b>454,40</b>			<b>472,68</b>		<b>4,02</b>

Prix du m3 : 3.94 € T.T.C évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.51 € T.T.C

# Hauteville-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,137	16,44	5,5	0,137	16,44	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5	3,67
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,771	92,52	5,5	0,771	92,52	7	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7	4,20
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9	5,5	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		466,69			480,56		2,97
T.V.A 5,5 %		25,67			12,31		
T.V.A 7 %		0,00			17,97		
<b>Total T.T.C</b>		<b>492,36</b>			<b>510,84</b>		<b>3,75</b>

Prix du m3 : 4.26 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.75 %

# Longvic

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,256	30,72	5,5	0,256	30,72	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	0,8626	103,21	5,5	0,8947	107,36	5,5	4,02
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,04	4,8	5,5	0,04	4,8	7	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Collecte et transport des eaux usées	0,1365	16,38	5,5	0,1421	17,05	7	4,09
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		351,72			365,05		3,79
T.V.A 5,5 %		19,34			10,66		
T.V.A 7 %		0,00			11,99		
<b>Total T.T.C</b>		<b>371,06</b>			<b>387,70</b>		<b>4,48</b>

**Prix du m3 : 3.23 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.48 %**

# Marsannay-la-Côte

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Collectivité

Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5	0
Distribution	0,1255	15,06	5,5	0,1255	15,06	5,5	0

### Part Déléataire

Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5	4,31
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5	4,32
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5	4,32
RODP communale	0,25	30	5,5	0,37	44,40	5,5	48,00

## Assainissement

<b>Part Collectivité</b>	0,1922	23,064	5,5	0,1922	23,064	7	0
--------------------------	--------	--------	-----	--------	--------	---	---

### Part Déléataire

Part fixe	5,50	5,50	5,5	5,72	5,72	7	4,00
Collecte et transport des eaux usées	0,149	17,88	5,5	0,155	18,60	7	4,03
RODP communale	0,21	25,2	5,5	0,29	34,80	7	38,10

### Traitement des eaux usées

CC Gevrey Chambertin exploitation	0,612	73,44	5,5	0,63	75,60	7	2,94
CC Gevrey Chambertin Investissements	0,245	29,4	5,5	0,164	19,68	7	-33,06

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>386,44</b>			<b>410,43</b>		<b>6,21</b>
T.V.A 5,5 %		21,25			11,82		
T.V.A 7 %		0,00			13,68		
<b>Total T.T.C</b>		<b>407,69</b>			<b>435,93</b>		<b>6,93</b>

Prix du m3 : 3.63 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2011 : + 6.93 %  
 Prix du m3 sans la RODP : 2.93 € T.T.C

# Neuilly-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84
<b>Assainissement</b>							
Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,106	12,72	5,5	0,125	15	7	17,92
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		347,68			368,04		5,85
T.V.A 5,5 %		19,12			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			11,06		
<b>Total T.T.C</b>		<b>366,80</b>			<b>390,65</b>		<b>6,50</b>

Prix du m3 : 3.26 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 6.50 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.12 € T.T.C

# Ouges

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,2363	28,356	5,5	0,2363	28,356	5,5	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	0,8626	103,51	5,5	0,8947	107,36	5,5	3,72
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
<b>Consommation</b>	0,5117	61,404	5,5	0,5117	61,404	7	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
<b>Part Déléataire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Collecte et transport des eaux usées	0,119	14,28	5,5	0,124	14,88	7	4,20
Traitement des eaux usées	0,9496	113,95	5,5	0,9965	119,58	7	4,94
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		404,04			416,96		3,20
T.V.A 5,5 %		22,22			10,53		
T.V.A 7 %		0,00			15,79		
<b>Total T.T.C</b>		<b>426,26</b>			<b>443,28</b>		<b>3,99</b>

**Prix du m3 : 3.69 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 3.99 %**

# Perrigny-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>							
Production	0,0277	3,324	5,5	0,0277	3,324	5,5	0
Distribution	0,1255	15,06	5,5	0,1255	15,06	5,5	0
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	18,10	18,10	5,5	18,88	18,88	5,5	4,31
Production	0,6327	75,92	5,5	0,66	79,20	5,5	4,32
Distribution	0,1446	17,35	5,5	0,1508	18,10	5,5	4,32
RODP communale	0,28	33,6	5,5	0,31	37,20	5,5	10,71
<b>Assainissement</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,1922	23,064	5,5	0,1922	23,064	7	0
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	5,50	5,50	5,5	5,72	5,72	7	4,00
Collecte et transport des eaux usées	0,149	17,88	5,5	0,155	18,60	7	4,03
RODP communale	0,25	30	5,5	0,25	30	7	0,00
<b>Traitement des eaux usées</b>							
CC Gevrey Chambertin exploitation	0,612	73,44	5,5	0,63	75,60	7	2,94
CC Gevrey Chambertin Investissements	0,245	29,4	5,5	0,164	19,68	7	-33,06
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		394,84			398,43		0,91
T.V.A 5,5 %		21,72			11,43		
T.V.A 7 %		0,00			13,35		
<b>Total T.T.C</b>		<b>416,55</b>			<b>423,20</b>		<b>1,60</b>

Prix du m3 : 3.53 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2011 : + 1.60 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.93 € T.T.C



# Plombières-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Délégitaire

Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,016	121,92	5,5	1,196	143,52	5,5	17,72
RODP Communale	0,1648	19,78	5,5	0,2148	25,78	5,5	30,33

## Assainissement

### Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
---------------------------	--------	------	-----	--------	------	---	---

### Part Délégitaire

Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Consommation	1,156	138,72	5,5	1,2132	145,58	7	4,95
RODP Communale	0,1522	18,26	5,5	0,1785	21,42	7	17,31

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>381,34</b>			<b>421,84</b>		<b>10,62</b>
T.V.A 5,5 %		20,97			12,37		
T.V.A 7 %		0,00			13,78		
<b>Total T.T.C</b>		<b>402,31</b>			<b>447,99</b>		<b>11,35</b>

**Prix du m3 : 3.73 € T.T.C**  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 11.35 %

**Prix du m3 sans la RODP : 3.31 € T.T.C**

# Quetigny

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).  
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).  
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Déléataire

Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84

## Assainissement

Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
-------------------	--------	-------	-----	--------	-------	---	------

### Part Déléataire

Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,112	13,44	5,5	0,10	12	7	-10,71

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>348,40</b>			<b>365,04</b>		<b>4,77</b>
T.V.A 5,5 %		19,16			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			10,85		
<b>Total T.T.C</b>		<b>367,56</b>			<b>387,44</b>		<b>5,41</b>

**Prix du m3 : 3.23 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.41 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 3.12 € T.T.C**

# Sennecey-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
--	-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Délégitaire

Part fixe	18,64	18,64	5,5	19,58	19,58	5,5	5,04
Consommation	1,24	148,80	5,5	1,30	156,00	5,5	4,84

## Assainissement

Part Collectivité	0,3520	42,24	5,5	0,3520	42,24	7	0,00
-------------------	--------	-------	-----	--------	-------	---	------

### Part Délégitaire

Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,095	11,40	5,5	0,19	22,80	7	100,00

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,068	8,16	5,5	0,0675	8,1	5,5	-1
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>346,36</b>			<b>375,84</b>		<b>8,51</b>
T.V.A 5,5 %		19,05			11,55		
T.V.A 7 %		0,00			11,60		
<b>Total T.T.C</b>		<b>365,41</b>			<b>398,99</b>		<b>9,19</b>

**Prix du m3 : 3.33 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 9.19 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 3.12 € T.T.C**

# Saint-Apollinaire

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
<b>Eau</b>							
<b>Part Collectivité</b>	0,0762	9,14	5,5	0,0762	9,14	5,5	0,00
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,2247	146,96	5,5	1,2697	152,36	5,5	3,67
RODP communale	0,15	18	5,5	0,15	18	5,5	0,00
<b>Assainissement</b>							
Part Collectivité	0,352	42,24	5,5	0,352	42,24	7	0,00
<b>Part Délégitaire</b>							
Part fixe	5,52	5,52	5,5	5,76	5,76	7	4,35
Consommation	0,57	68,40	5,5	0,6413	76,956	7	12,51
RODP communale	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0,00
<b>Organismes publics</b>							
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
Total H.T.		379,32			396,12		4,43
T.V.A 5,5 %		20,86			12,93		
T.V.A 7 %		0,00			11,27		
<b>Total T.T.C</b>		<b>400,18</b>			<b>420,32</b>		<b>5,03</b>

Prix du m3 : 3.50 € T.T.C  
évolution par rapport au 01/01/2011 : + 5.03 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.18 € T.T.C

# Talant

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Taux TVA	Prix unitaire janvier 2012	Montant janvier 2012	Taux TVA	Evolution %
-------------------------------	-------------------------	-------------	-------------------------------	-------------------------	-------------	----------------

## Eau

### Part Délégitaire

Part fixe	18,86	18,86	5,5	19,66	19,66	5,5	4,24
Consommation	1,1001	132,01	5,5	1,1462	137,54	5,5	4,19
RODP Communale	0,072	8,64	5,5	0,072	8,64	5,5	0,00

## Assainissement

### Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0497	5,96	5,5	0,0497	5,96	7	0
---------------------------	--------	------	-----	--------	------	---	---

### Part Délégitaire

Part fixe	5,64	5,64	5,5	5,92	5,92	7	4,96
Consommation	1,4523	174,28	5,5	1,5241	182,89	7	4,94
RODP Communale	0,075	9	5,5	0,075	9	7	0,00

## Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,075	9	5,5	0,08	9,6	5,5	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,21	25,2	5,5	0,22	26,4	5,5	5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,15	18	5,5	0,15	18	7	0
<b>Total H.T.</b>		<b>406,59</b>			<b>423,61</b>		<b>4,19</b>
T.V.A 5,5 %		22,36			11,10		
T.V.A 7 %		0,00			15,52		
<b>Total T.T.C</b>		<b>428,95</b>			<b>450,24</b>		<b>4,96</b>

**Prix du m3 : 3.75 € T.T.C**  
**évolution par rapport au 01/01/2011 : + 4.96 %**

**Prix du m3 sans la RODP : 3.75 € T.T.C**



# **Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**



# Redevances et aides de l'Agence de l'eau : *qui paie, qui est aidé ?*

## > QUI EST L'AGENCE DE L'EAU ?

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

## > LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les **ménages et tous les abonnés** aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la **facture d'eau**. Tous les habitants s'acquittent de la **redevance pour pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

**Les autres usagers** (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le **comité d'administration de l'Agence où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.

\* La loi Grenelle 2 de juillet 2010 impose au maire de joindre à son « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement », la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.





## 422,5 M € DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2011

Pour les ménages, les redevances représentent 13,3 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,30 € pour les redevances.

### origine des redevances

**7,1 %**

payés par les industriels et les activités économiques  
**comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**



**17 %**  
payés par les collectivités (et répercutés sur le prix de l'eau)  
**comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**



**71,5 %**  
payés par les ménages et assimilés (répercutés sur le prix de l'eau)  
**comme redevance de pollution domestique**



**0,6 %**

payés par les pêcheurs et propriétaires d'ouvrages de stockage et d'obstacles sur les cours d'eau  
**comme redevance pour la protection du milieu aquatique**



**0,6 %**

payés par les irrigants et les éleveurs  
**comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**



**3,2 %**

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits  
**comme redevance de pollution diffuse**



## UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

### interventions / aides

#### Solidarité envers les communes rurales :

L'Agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides représentent 8 % des aides versées aux collectivités.

**11,3 %**

aux collectivités  
**pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :**  
*zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau*



**55 %**

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau)  
**pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**



**7 %**

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires...  
**pour l'animation des politiques de l'eau :**  
*études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information*



**15,6 %**

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau)  
**pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable :**  
*protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource*



**7,4 %**

aux acteurs économiques non agricoles  
**pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets**



**3,1 %**

aux exploitants agricoles  
**pour des actions de dépollution dans l'agriculture**



**0,6 %**

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies





## Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

### Pour dépolluer les eaux

- 28 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents habitants (EH) aidées en 2011 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Bastia (79 000 EH), aux plus petites, Mollans-sur-Ouvèze (2 300 EH).
- 21 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture), avec la plus petite station d'épuration urbaine de la Combe (80 EH).

### Pour préserver les ressources en eau potable

- 67 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 117 ayant une zone de protection délimitée.
- 3 500 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales.

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 206 contrats « zéro phyto » passés en 2011, dont 184 avec les communes.
- 40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 3 848 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2011.
- 51 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2011, soit 182 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 5 ans.
- 1 248 ha de zones humides concernés par une aide, soit 20 648 ha préservés en 5 ans.

### Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 65 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2011, et 35 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 18 M de m<sup>3</sup> d'eau en 2011.

### Pour la gestion solidaire des eaux

60 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



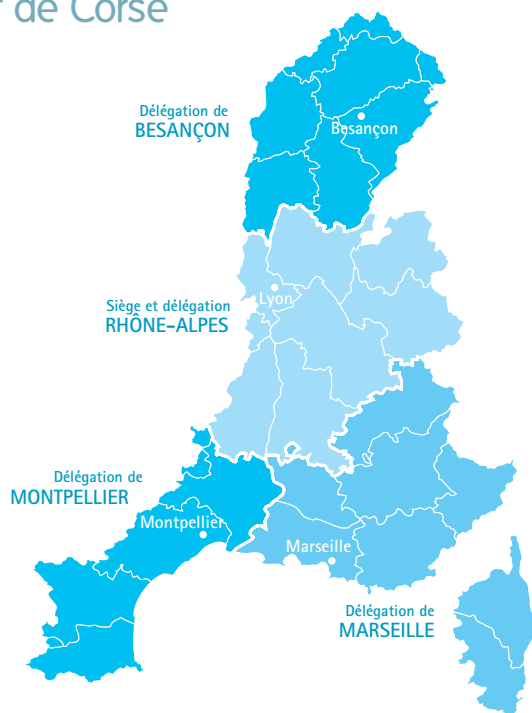
La France métropolitaine est découpée en 7 bassins hydrographiques sur lesquels interviennent les agences de l'eau.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale possible de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère de l'Écologie. Elles comptent 1 800 collaborateurs. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

## Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



### Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements). Il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).



### Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

#### LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource



Agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée et Corse  
2-4, allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)